

S O M M A I R E
CONSEIL GENERAL DE L'OISE
REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 14 octobre 2011

I – FINANCES ET EVALUATION

1000 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1001 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE - 2011

Prend acte

1002 - TAXE D'AMENAGEMENT

Oui (à l'unanimité)

1003 - COLLEGES – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2012 DES COLLEGES
PUBLICS

Oui (à l'unanimité)

1004 - DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT –
INFORMATION

Prend acte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

SEANCE DU 13 OCTOBRE

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 septembre 2011 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - MARCHAND - MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CARVALHO à M. BLANCHARD,
- M. COET à M. BISSCHOP,
- M. DECORDE à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BASCHER,
- M. FERRIEUX à M. ROME,
- M. MANCEL à M. FONTAINE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1000** du Président du Conseil général et ses annexes :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'Assemblée s'est réunie, sous la présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport ci-**annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

SOMMAIRE DU RAPPORT N°1000

	Pages
I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER COMPLEXE	1
A – LES CRISES SUCCESSIVES NE PEUVENT JUSTIFIER LES ATTEINTES REPETEES A L'AUTONOMIE LOCALE	2
<i>1 – Le département doit apporter, dans la mesure de ses possibilités, des réponses à une population et à un tissu économique fragilisés</i>	2
<i>2 – Le projet de loi de finances devrait renforcer la participation des collectivités départementales, déjà fragilisées, au redressement des finances de l'Etat</i>	3
B – LA REDUCTION DE L'EPARGNE BRUTE, QUI CONCENE DESORMAIS L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS, BOULEVERSE NOTRE EQUATION BUDGETAIRE	5
<i>1 – Le département doit s'adapter à une évolution de ses recettes moins dynamique, plus volatile et sur laquelle ses décisions sont sans effet</i>	5
<i>1.1 – Le département de l'Oise, sur le moyen terme, est l'un des perdants de la réforme de la fiscalité locale de 2010</i>	5
<i>1.2 – Les autres recettes fiscales du département, dont plusieurs sont en cours de réforme, sont difficilement évaluables. Les DMTO font peser un risque sur nos hypothèses</i>	7
<i>1.3 – Le gouvernement a annoncé en 2010, le gel pour trois ans des dotations de l'Etat</i>	8
<i>1.4 – Synthèse</i>	8
<i>2 – Les dépenses du département sont, pour une proportion croissante d'entre elles, liées à des dépenses sociales obligatoires très insuffisamment compensées par l'Etat</i>	9
<i>3 – La conséquence des réformes récentes est une dégradation progressive mais inexorable de l'épargne brute des départements, au risque de voir leur viabilité financière remise en cause</i>	11

C – RATIONALISER NOS MODES DE GESTION DE LA PLURIANNUALITE POUR MAINTENIR NOS DEPENSES D'INVESTISSEMENT A LEUR NIVEAU ACTUEL	12
<i>1 – L'emprunt est appelé à devenir, la seule véritable variable d'ajustement des recettes d'investissement</i>	12
1.1 – <i>Un accès à l'emprunt plus difficile et une ressource plus chère</i>	12
1.2 – <i>Le caractère désormais marginal des autres recettes d'investissement</i>	13
<i>2 – Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du département</i>	14
II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITES POUR REpondre AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS	16
A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL	16
<i>1 – L'enfance et la famille</i>	17
1.1 – <i>Harmoniser les pratiques sur les territoires</i>	17
1.2 – <i>Améliorer la pratique medicosociale et l'accueil du jeune enfant</i>	17
1.3 – <i>Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance</i>	18
1.4 – <i>Favoriser et développer l'accueil familial adapté</i>	18
1.5 – <i>Développer la prévention</i>	19
<i>2 – L'action sociale et l'insertion</i>	19
2.1 – <i>Gérer en responsabilité les dépenses obligatoires</i>	19
2.2 – <i>Mener une politique sociale encore plus performante et équitable au service de tous les Isariens</i>	21
2.3 – <i>Favoriser l'employabilité des publics en insertion et l'accès du plus grand nombre à l'emploi durable</i>	21
2.4 – <i>L'économie solidaire, une dynamique au croisement des préoccupations du département</i>	23
<i>3 – L'autonomie des personnes</i>	24
3.1 – <i>La consolidation des actions en faveur du maintien à domicile pour les personnes âgées</i> ..	24
3.2 – <i>L'adaptation de l'offre d'hébergement aux personnes âgées dépendantes</i>	25
3.3 – <i>Diversifier l'offre de services et d'hébergement pour les personnes handicapées</i>	25
3.4 – <i>Trois priorités pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées</i>	26
<i>4 – Une politique départementale du logement à valoriser</i>	27
4.1 – <i>Favoriser l'accès de tous au logement</i>	27
4.2 – <i>Favoriser l'accès à la propriété des familles modestes</i>	28
4.3 – <i>Privilégier l'accessibilité du logement</i>	28
4.4 – <i>Repenser la place du logement social</i>	28

B – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL	29
1 – Répondre aux besoins de mobilité croissante des Isariens	29
1.1 – Les infrastructures routières structurantes.....	29
1.2 – Les circulations douces.....	30
1.3 – Les transports collectifs.....	30
1.4 – Une exploitation des réseaux de déplacement à l'ère de la modernité.....	31
2 – Soutenir le développement durable des territoires	32
2.1 – Favoriser les projets communaux et intercommunaux	32
2.2 – Des outils de développement innovants et performants	33
2.3 – Haut débit, un département exemplaire	33
3 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes	34
3.1 – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	34
3.2 – Les secours aux plus vulnérables.....	34
3.3 – Les casernes de gendarmerie.....	35
3.4 – La sécurisation des routes.....	36
C – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL	36
1 – Pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources	37
1.1 – La préservation et le maintien des milieux naturels.....	37
1.2 – La protection de la ressource en eau, du prélèvement au traitement	37
1.3 – La réduction des déchets et leur valorisation	38
1.4 – La promotion d'une consommation raisonnée en énergie.....	38
2 – Garantir le cadre de vie des Isariens	39
2.1 – Soutien à l'activité économique	39
2.2 – Soutien du développement touristique	40
3 – Les Marais de SACY-LE-GRAND et la forêt d'ELINCOURT SAINTE-MARGUERITE : Deux modèles de gestion durable	41
3.1 – Les marais de SACY-LE-GRAND et la maison départementale de l'Environnement.....	41
3.2 – La forêt d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE	42
D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D'AVENIRS	43
1 – La jeunesse, public privilégié du Conseil général	43
1.1 – Le collège numérique.....	43
1.2 – La réussite éducative.....	44
1.3 – La politique patrimoniale en appui de la réussite éducative	44
1.4 – La restauration scolaire.....	45
1.5 – L'éducation et la pratique sportive des jeunes	47

2 – Garantir l'accès de tous à la culture	47
2.1 – Le Musée départemental	47
2.2 – Le Parc Jean-Jacques Rousseau	48
2.3 – Les autres projets favorisant la découverte de la culture	49
3 – Le dynamisme associatif du département, une réalité	49
E – LES RESSOURCES HUMAINES, LEVIER ESSENTIEL DE MISE EN ŒUVRE DE NOS SERVICES AUX PUBLICS	50
1 - Le bien-être au travail	50
2- La garantie de l'emploi	51

**

Direction générale

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

Mes Chers Collègues,

Sans dramatiser excessivement sa situation, il faut reconnaître que l'institution départementale est aujourd'hui profondément déstabilisée et voit sa pérennité remise en cause. La réforme territoriale contient les fondements d'une banalisation et d'une disparition progressive des spécificités départementales. Cette épée de Damoclès institutionnelle n'est toutefois que l'aboutissement d'un processus qui trouve son origine dans les réformes successives de la majorité présidentielle qui portaient déjà le socle d'une remise en cause profonde de l'autonomie des départements.

I – UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER COMPLEXE

Atteinte à l'autonomie financière tout d'abord : la réforme fiscale de 2010 a profondément modifié les modèles budgétaires qui ont permis l'émergence de départements susceptibles de faire face à leurs dépenses obligatoires en assurant les orientations juridiquement facultatives mais territorialement indispensables.

Atteinte à la libre administration : les transferts de compétences ont renforcé le rôle d'opérateur de l'Etat des collectivités territoriales. La compensation financière insuffisante et l'encadrement de plus en plus strict de leur exercice aboutissent à consacrer une part du budget de plus en plus importante à l'exercice de missions dont l'objectif échappe à une définition locale.

Enfin, le contexte de crise économique et financière et de crise de la dette dont la responsabilité ne peut être recherchée auprès des collectivités locales -qui elles sont soumises à des règles d'équilibre très strictes- autorise toutes les audaces, institutionnelles ou budgétaires du gouvernement pour réduire encore la libre administration des collectivités.

Dans ce contexte, le département de l'Oise a dégagé depuis plusieurs exercices une stratégie : le garrotage financier progressif du département ne doit pas signifier la fin de ses compétences optionnelles. Ces compétences, non juridiquement obligatoires, constituent l'originalité du département, justifient l'existence d'une démocratie locale et répondent aux besoins spécifiques des Isariens.

La gestion rigoureuse de la majorité départementale a permis de conserver les marges de manœuvre nécessaires pour parvenir à assurer le financement de nos dépenses prioritaires (obligatoires ou facultatives). Mais, si l'étranglement dont les collectivités sont les victimes se poursuivait, nous devrions dans le futur réduire certaines de nos actions facultatives. Aujourd'hui, l'autofinancement de tous les départements se réduit. Plus du tiers des départements connaissent des difficultés financières graves et une analyse conduite en 2010 par Standarts & Poors sur le système financier des départements démontrait un déséquilibre structurel des finances départementales et concluait que : « *l'exercice des compétences obligatoires et la mise en œuvre de politiques d'initiative locale ne semblent permettre aux départements de respecter la règle de l'équilibre budgétaire qu'au prix de délicats arbitrages, voire de coupes franches dans leurs budgets* ».

A - LES CRISES SUCCESSIVES NE PEUVENT JUSTIFIER LES ATTEINTES REPETEES A L'AUTONOMIE LOCALE

1 - Le département doit apporter, dans la mesure de ses possibilités, des réponses à une population et à un tissu économique fragilisés

Le département de l'Oise a une structure d'emploi très différente de celle des autres départements picards. Au sein même du département, les caractéristiques des appareils productifs et des marchés du travail des multiples bassins d'emplois isariens réduisent la pertinence des approches statistiques. Ainsi, si l'INSEE annonce une reprise de l'emploi salarié de 0,8 % au deuxième trimestre 2011, les annonces de suppressions d'emplois se poursuivent dans le département, notamment à MONTATAIRE où la fermeture prochaine de l'usine Still-Saxby aboutirait à mettre au chômage 255 salariés.

Le taux de chômage du département (qui atteint 9,2 % de la population active au 2^{ème} trimestre 2011) reste légèrement supérieur au taux de chômage moyen (9,1 %). La reprise de l'emploi se fait principalement dans le secteur des services par le biais de missions d'intérim. S'il faut donc se réjouir que, pour la première fois depuis 2007, le secteur de l'industrie crée des emplois au niveau régional, il faut regretter que la précarité s'en trouve renforcée.

La crise de la dette des pays européens et leurs conséquences sur l'économie réelle sont également des facteurs d'évolution fondamentaux des conditions d'élaboration et d'exécution des budgets départementaux dans les années à venir. Il convient de les prendre en compte dans l'exercice particulier de prospective qui est propre au débat d'orientations budgétaires. Ils ne sont toutefois pas essentiels en comparaison des modifications profondes qu'a connues, depuis 2010, le modèle budgétaire des départements sur lequel le Gouvernement avait une grande liberté d'action.

Comme les années précédentes, le contexte économique national et régional aura une influence sur nos prévisions :

- s'il n'y a pas de corrélation automatique entre le contexte économique et les dépenses du département, le contexte économique global ne permet pas d'espérer une stagnation de nos dépenses sociales ;
- les réformes fiscales (et notamment la suppression de la taxe professionnelle) font désormais dépendre les recettes fiscales de la valeur ajoutée produite par les entreprises ; les prévisions de croissance du Gouvernement ne permettent pas d'espérer une progression significative de nos recettes fiscales.

Il serait peu crédible de prévoir un retournement rapide de la conjoncture économique nous permettant de retenir des hypothèses favorables qui atténueraient un effet de ciseau désormais plus structurel que conjoncturel. Cette prudence est d'autant plus nécessaire qu'à la date où ce document est rédigé n'a pas encore été rendu public le détail des dispositions du projet de loi de finances pour 2012.

2 - Le projet de loi de finances devrait renforcer la participation des collectivités départementales, déjà fragilisées, au redressement des finances de l'Etat

Si le détail du projet gouvernemental intéressant les collectivités territoriales n'est pas encore connu, il est certain que le texte comprendra d'importantes dispositions intéressant la péréquation. Selon les travaux préparatoires du Comité des finances locales (CFL) ou de la commission des finances du Sénat, plusieurs chantiers engageant l'avenir des recettes du département devraient en effet être ouverts par le PLF 2012.

Les départements, qui ont bénéficié d'une croissance importante de leurs droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en 2010, sont particulièrement concernés. Il faut à ce titre rappeler que la croissance de leurs recettes n'a fait que ralentir une érosion inexorable de leur épargne brute. Considérer les départements comme des collectivités favorisées seraient une contre vérité compte tenu de l'évolution récente de leur situation financière.

Le projet de loi de finances devrait notamment déterminer **les structures du potentiel fiscal et du potentiel financier** qui n'ont pas résisté à la réforme de la fiscalité locale de 2010. La suppression de la taxe professionnelle, la spécialisation des impositions directes par niveau de collectivités et le transfert de recettes nouvelles a rendu caduc un mode de calcul de la richesse potentielle qui souffrait déjà d'importantes critiques.

Différentes méthodes de calcul sont aujourd'hui discutées sans qu'aucune simulation de leurs conséquences n'ait été rendue publique. Pourtant, ces critères entrent :

- dans la répartition de la dotation de péréquation urbaine (DPU) et la dotation de fonctionnement minimale (DFM) de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;

- dans le calcul des attributions de dotation globale d'équipement (DGE) ;
- et, plus ou moins directement, dans la détermination du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), du fonds de péréquation de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) et du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).

Alors même que les montants définitifs de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ne sont pas encore définitivement connus pour l'exercice 2011, leur produit semble notamment devoir être retenu dans le calcul des potentiels fiscal et financier. L'introduction de ces nouvelles ressources, dépendant en grande partie des taux retenus par les collectivités avant 2010, emportera d'importantes conséquences budgétaires qu'aucun service de l'Etat n'est aujourd'hui encore en mesure d'apprécier.

Selon les premières informations disponibles, des réductions pourraient également être effectuées sur **les compensations d'exonérations** décidées par l'Etat qui réduisent les produits de fiscalité directe anciennement perçus par les collectivités territoriales. Des montants de plusieurs milliards d'euros sont annoncés.

Enfin, plusieurs **péréquations** seront mises en œuvre en 2012 fondées sur des mécanismes de comparaison de richesse dont on ignore encore le détail :

- le fonds de péréquation des DMTO a été créé en 2011 ; le département en est à la fois bénéficiaire et contributeur ;
- le fonds de péréquation de la CVAE a été créé par l'article 124 de la loi de finances pour 2011, et n'a pas encore été mis en œuvre ; les collectivités qui voient leur CVAE augmenter plus vite que la moyenne sont prélevées à hauteur de la moitié de l'écart entre leur produit de CVAE et le montant obtenu en appliquant à leur produit constaté l'année antérieure le taux de progression moyen national ; les départements bénéficiaires sont ceux dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen de l'ensemble des départements.

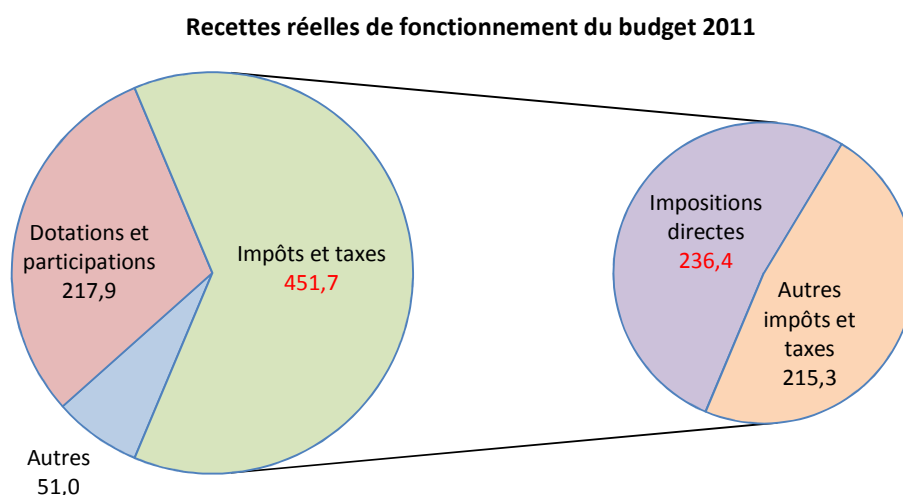
S'il peut regretter d'être impacté si fortement par la baisse de l'autonomie fiscale, par l'atonie des dotations de l'Etat, par la compensation toute relative des transferts de compétences successifs, par l'accentuation des conséquences d'un effet de ciseau dévastateur, le département doit adapter sa stratégie budgétaire à cet environnement peu propice à un développement harmonieux des services publics locaux.

Des différents scénarii étudiés, ne sera présenté que le scénario médian, fondé sur une approche prudente de l'évolution de nos finances. Comme toute prospective, il pourrait être rapidement remis en cause, notamment par la notification de notre fiscalité définitive. Les hypothèses d'évolution de dépenses ne sont également pas présentées pour justifier les grandes orientations qui seront retenues dans un avenir proche et notamment dans le cadre de la discussion du Budget Primitif 2012. Mais ces scénarios ont pour intérêt de dégager de grandes tendances et de susciter le débat qui justifie la réunion du Conseil général.

B - LA REDUCTION DE L'EPARGNE BRUTE, QUI CONCERNE DESORMAIS L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS, BOULEVERSE NOTRE EQUATION BUDGETAIRE

1. Le département doit s'adapter à une évolution de ses recettes moins dynamique, plus volatile et sur laquelle ses décisions sont sans effet

Les recettes réelles du département sont constituées, à 93 %, du produit de la fiscalité directe et indirecte et des dotations versées par l'Etat. Parmi ces recettes, seule une minorité dépend désormais des décisions prises par l'Assemblée départementale.



1.1 - Le département de l'Oise, sur le moyen terme, est l'un des perdants de la réforme de la fiscalité locale de 2010

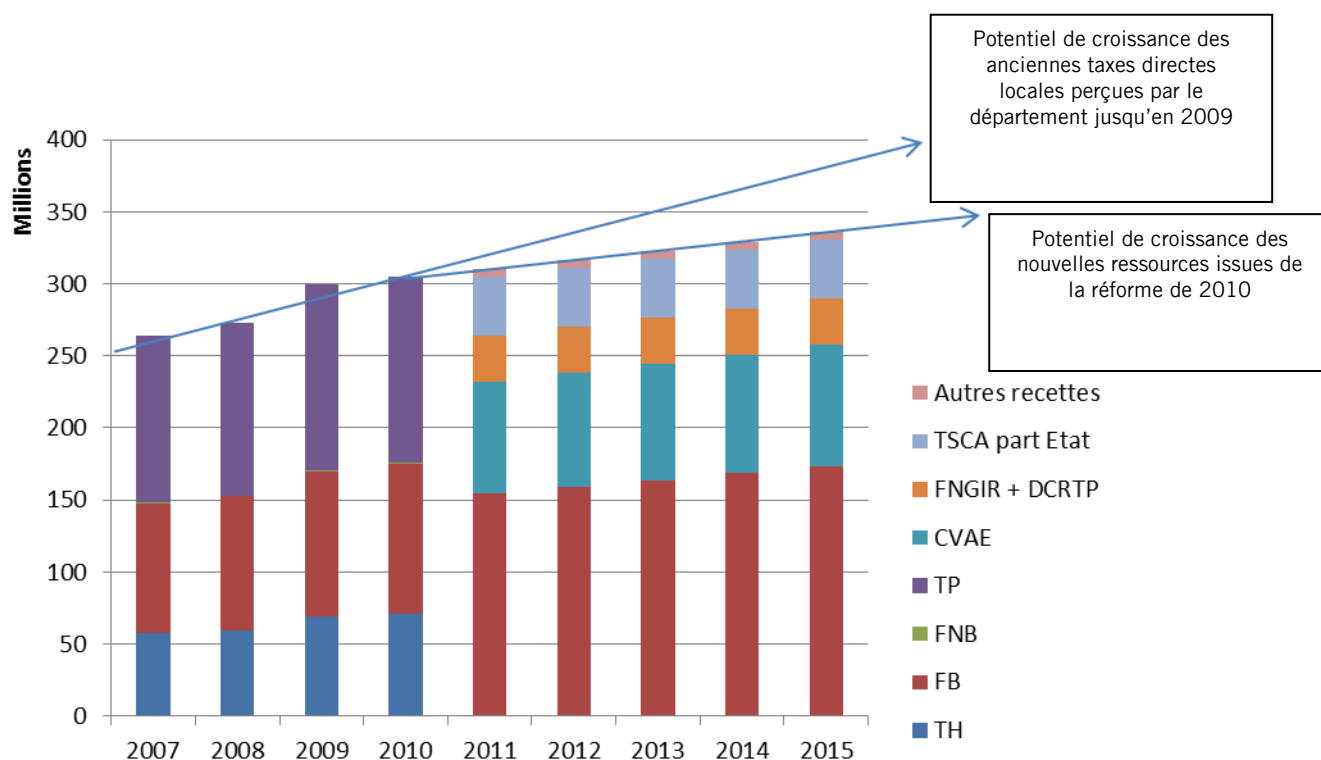
Les taxes et diverses autres ressources comprises dans le champ de la réforme de la fiscalité directe sont, elles, estimées à 305,6 M€ en 2011 (après la DM1), soit 42,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

La réforme de la fiscalité locale issue de la loi de finances pour 2010 n'a pas encore produit tous ses effets sur les finances départementales. Après une année 2010 « de transition », le département devait percevoir au cours de l'année 2011, pour la première fois, l'ensemble des ressources censées assurer la neutralité fiscale de la suppression de la taxe professionnelle et du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et du foncier non bâti au bloc communal.

A la date d'écriture de ce document, le département n'a toujours pas été rendu destinataire de la notification des produits définitifs de l'exercice 2011 annoncés pour mi-octobre. Des derniers échanges avec la direction départementale des finances publiques, il est toutefois possible de retenir un enseignement : le département sera à terme l'un des « perdants » de la réforme fiscale.

En effet, la répartition sur le territoire national des bases taxables au titre de la CVAE est très différente de celle des anciennes bases de taxe professionnelle. La réforme de la fiscalité locale peut ainsi s'avérer favorable à certains territoires et défavorable pour d'autres. Les montants du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permettent de déterminer qui sont les « gagnants » et les « perdants » de la suppression de la taxe professionnelle.

Le département de l'Oise, dont le produit de taxe professionnelle était de l'ordre de 139 M€ en 2009, pourrait percevoir un produit de CVAE de l'ordre de 77,5 M€ en 2011. Le FNGIR et la DCRTP, ainsi que les autres ressources complémentaires bénéficiant dorénavant au département, assurent en 2011 la neutralité fiscale de la réforme. Mais c'est bien sûr à l'appréciation du dynamisme des nouvelles ressources que les conséquences doivent s'estimer. A ce titre, le produit de CVAE est établi sur une base beaucoup plus faible que celui de l'ancienne taxe professionnelle. Il a de surcroît une évolution fondée sur des critères qui ne dépendent pas des décisions de l'Assemblée départementale.



Entre 2007 et 2010, le produit global de la fiscalité directe locale (TH / FB / FNB et TP) a connu une progression moyenne de 5,1 % par an. Appliqué à compter de 2010, il était donc possible d'espérer un produit en progression de l'ordre de 17 M€ par an en moyenne.

Après la réforme de la fiscalité directe locale, et malgré une croissance sans doute plus sensible du produit de taxe sur le foncier bâti (estimé à 3 voire 4 % par an), le produit fiscal global inclus dans le périmètre de la réforme ne semble donc pouvoir progresser de plus de 2,5 % par an compte tenu :

- des perspectives de croissance qui sont annoncées par le Gouvernement rappelées ci-dessous ;
- de l'absence d'indexation du FNGIR et de la DCRTP.

Principaux indicateurs retenus pour établir les prévisions budgétaires de l'Etat

	2012	2013	2014
Croissance PIB	+ 2,5 %	+ 2,5 %	+ 2,5 %
Inflation	+ 1,75 %	+ 1,75 %	+ 1,75 %

Avec ces hypothèses, l'écart annuel moyen entre le produit qui aurait pu être attendu de l'ancienne taxe professionnelle et le produit fiscal estimé des nouvelles ressources issues de la réforme de 2010 s'établit à quelque 11 M€ par an.

1.2 - Les autres recettes fiscales du département, dont plusieurs sont en cours de réforme, sont difficilement évaluables. Les DMTO font peser un risque sur nos hypothèses

Les autres recettes fiscales du département représentent 174,5 M€, soit 24,2 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes fiscales comprennent :

- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO : 76,7 M€ au budget 2011) ;
- la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS : 5 M€) ;
- la taxe départementale pour le financement du CAUE (TDCAUE : 1 M€) ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA : 37,2 M€) ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP : 46,4 M€) ;
- et la taxe sur l'électricité (7 M€).

Plusieurs de ces taxes sont en cours de réforme ou calculées sur des assiettes particulièrement volatiles. Elles présentent pour la plupart d'entre elles la caractéristique d'être particulièrement difficiles à évaluer.

Les **droits de mutation à titre onéreux** perçus par le département sont depuis 2011 soumis à un écrêtement et une redistribution. Le département de l'Oise a la particularité d'être à la fois :

- contributeur au mécanisme de péréquation (DMTO par habitant supérieurs à 75 % de la moyenne nationale) pour 4,45 M€ ;
- et bénéficiaire d'une attribution de 5,66 M€ calculée en fonction du potentiel financier du département.

Ce dernier critère de répartition étant en cours de modification, un doute certain existe quant au bénéfice d'un reversement à ce titre au cours des prochaines années. A cette incertitude s'ajoute l'évolution du marché de l'immobilier, particulièrement instable.

Vous aurez, au cours de cette même séance du Conseil général, à vous prononcer sur les modalités départementales d'application de la réforme des taxes d'urbanisme (**TDENS et TDCAUE**), fusionnées dans une nouvelle taxe d'aménagement à l'assiette plus large. Les résultats d'une simulation effectuée par le ministère de l'équipement permettraient d'espérer une progression du produit global sur les années à venir.

La taxe sur l'électricité a vu son calcul profondément modifié pour le rendre compatible avec le droit européen. Vous avez été amenés à vous prononcer sur le coefficient multiplicateur désormais applicable à la Décision Modificative n°1 pour 2011 en juin dernier. Le produit devrait en rester stable.

Enfin, le produit des autres taxes dépendent de critères dont le Conseil général n'a pas la maîtrise. Pour cette raison, il est particulièrement difficile d'en estimer l'évolution dans les prochaines années.

1.3 - Le gouvernement a annoncé en 2010, le gel pour trois ans des dotations de l'Etat

Les dotations, subventions et participations représentent 26,3 % des recettes réelles de fonctionnement au budget 2011. Sont regroupées dans ce chapitre budgétaire, les différentes parts de la dotation globale de fonctionnement, les dotations de compensation versées au titre de certaines dépenses sociales (PCH et FMDI) ainsi que la dotation globale d'équipement (DGE), les compensations d'exonérations. Bien que retracée dans le même chapitre, a été exclue la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), déjà prise en compte dans l'évaluation du coût de la réforme fiscale de 2010.

Annoncé lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2011, le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales devrait concerner la dotation globale de fonctionnement (DGF : 148,3 M€ au budget 2011) et la dotation générale de décentralisation (DGD : 4,6 M€). Malgré ce gel pour trois ans, le département a connu en 2011 une croissance de la DGF liée à la modification de son classement urbain / rural qui l'a rendu éligible pour la première fois à la dotation de fonctionnement minimale (DFM).

Les autres dotations (y compris les dotations versées pour compenser les exonérations fiscales décidées par l'Etat) sont celles qui pourraient être utilisées pour faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes de l'Etat. Supposer une stagnation de leur produit est sans doute d'ores et déjà très optimiste.

1.4 - Synthèse

Les autres recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 50,98 M€ en 2011 et comprennent les recettes perçues directement par le pôle solidarité au titre :

- du recouvrement sur les ressources des personnes âgées ;
- les remboursements des frais de fonctionnement des satellites ;
- les dotations de compensations versées par l'Etat au titre de la PCH et de l'APA.

Vous trouverez ci-jointe une synthèse des recettes du département sur la période 2012 / 2015 établie sur une hypothèse médiane.

Type de recettes	Budget 2011	Taux d'évolution moyen annuel	2012	2013	2014	2015
Recettes fiscales dans le champ de la réforme	305,58	+ 2,5 %	313,22	321,05	329,08	337,31
Recettes fiscales en dehors du champ de la réforme	174,48	+ 1 %	176,22	177,98	179,76	181,56
DGF / DGD	152,89	-	152,89	152,89	152,89	152,89
Autres dotations et participations	36,60	-	36,60	36,60	36,60	36,60
Autres recettes réelles	50,98	-	50,98	50,98	50,98	50,98
Total	720,53		729,91	739,50	749,31	759,34

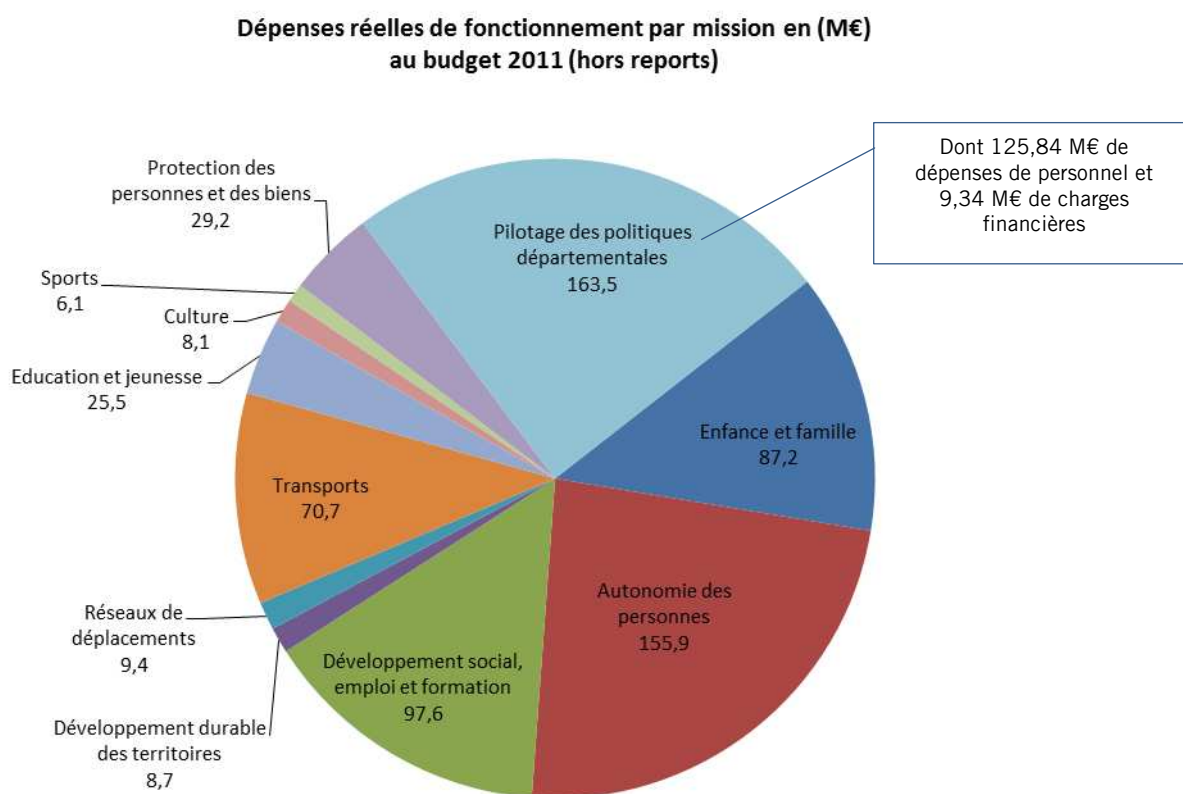
En marginalisant le produit de la fiscalité directe locale lié à un véritable pouvoir de taux du département, la réforme fiscale a renforcé le système mis en place en 2004. Les départements sont désormais soumis à une réduction très marquée de leurs recettes, accentuée par un contexte économique particulièrement défavorable.

Dans les années à venir, une estimation raisonnable de nos recettes ne permet donc d'espérer qu'une stagnation en volume (soit une progression égale ou inférieure à l'inflation) de nos recettes réelles de fonctionnement.

2. Les dépenses du département sont, pour une proportion croissante d'entre elles, liées à des dépenses sociales obligatoires très insuffisamment compensées par l'Etat

L'Assemblée sera amenée à se prononcer, lors de l'adoption du budget, sur une nouvelle nomenclature, permettant d'évaluer par grandes missions, le coût exact des dépenses budgétaires. D'ores et déjà, cette nomenclature, très proche de celle qui a été adoptée en 2007, permet d'avoir une connaissance plus précise de nos dépenses (les dépenses de personnels, non ventilées, sont regroupées dans la mission « pilotage des politiques départementales »).

Les marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sont très différentes en fonction de la nature des dépenses. Vous trouverez ci-jointes les principales estimations sur lesquelles se fondent les scénarii actuellement à l'étude.



Au budget 2011, les dépenses sociales représentent donc 340,7 M€, soit près de 51,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Encore faudrait-il ajouter à ce chiffre, la masse salariale des agents qui sont chargés de mettre en œuvre les missions sociales du département afin de réellement apprécier la totalité de notre implication dans le secteur social.

Les dépenses de personnel (125,84 M€) représentent 19 % des DRF et les charges financières à peine 1,5 % de celles-ci.

Les projections présentées ci-dessous n'ont pour objectif que de déterminer une stratégie budgétaire à moyen terme. Elles ne reflètent pas le résultat, à ce stade, d'une analyse approfondie des différentes politiques publiques (qui sera réalisée dans le cadre du BP 2012) mais les conséquences d'une évolution « au fil de l'eau ».

Type de dépenses	Budget 2011	Taux d'évolution moyen annuel	2012	2013	2014	2015
Enfance et famille	87,15	+ 2 %	88,90	90,67	92,49	94,34
Autonomie des personnes	155,91	+ 2,1 %	159,18	162,53	165,94	169,42
Développement social, emploi et formation	97,63	+ 4,3 %	101,82	106,20	110,77	115,53
Développement durable des territoires	8,67	2 %	8,84	9,02	9,20	9,38
Réseaux de déplacement	9,41	2 %	9,60	9,79	9,99	10,19
Transports	70,66	3,2 %	72,92	75,25	77,66	80,15
Education et jeunesse	25,55	2 %	26,06	26,58	27,11	27,66
Culture	8,07	5 %	8,47	8,89	9,34	9,81
Sports	6,12	3,5 %	6,33	6,56	6,79	7,02
Protection des personnes et des biens	29,22	0 %	29,22	29,22	29,22	29,22
Pilotage des politiques départementales	163,54	1 %	165,17	166,82	168,49	170,18
Total	661,92		676,52	691,54	706,99	722,89

Le calcul de la rigidité des dépenses de fonctionnement permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles et met en évidence l'absence de marges de manœuvre dans la section de fonctionnement. Pour 2011, les seules dépenses sociales et de personnels (qui ne représentent qu'une partie des dépenses obligatoires auxquelles doit faire face le département) représentent 70,5 % du budget hors reports. Ce ratio ne peut qu'augmenter dans les années à venir compte tenu de la croissance relative des dépenses sociales, toujours plus élevée que celle des autres dépenses de fonctionnement.

Ce mécanisme qui aboutit à rigidifier les dépenses départementales prend sa source en 2004 lorsque l'Etat a décidé de transférer des dépenses sociales très dynamiques alors que les compensations versées étaient, en revanche, figées. Fin 2009, l'évaluation (en cours d'actualisation) a permis d'estimer la différence de compensation entre les dépenses effectuées et les recettes perçues à 80 M€ par an.

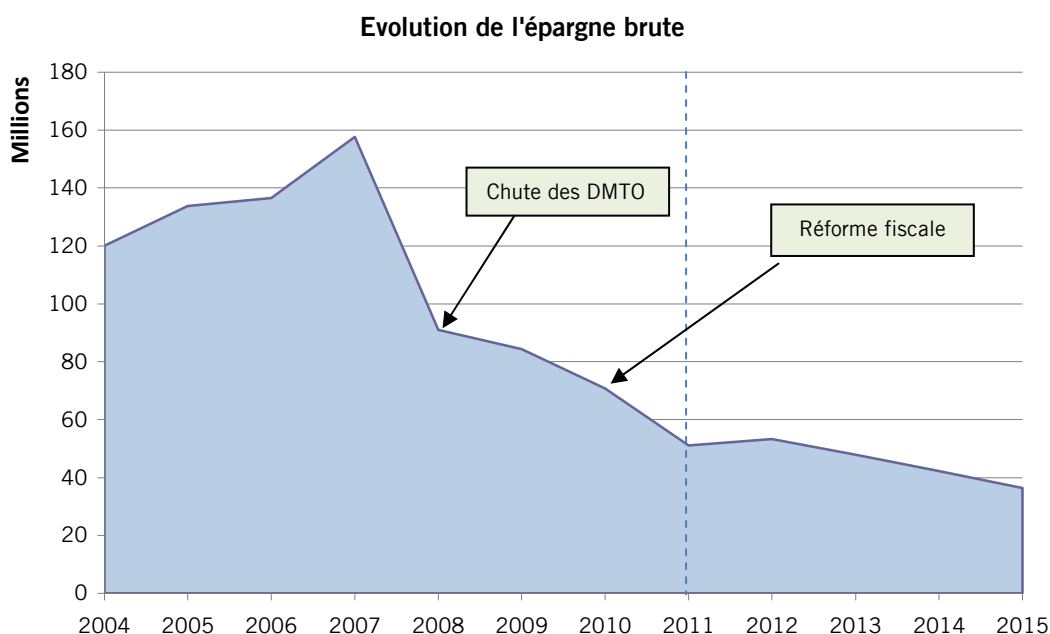
Ce mécanisme a été profondément renforcé lors des dernières réformes fiscales qui ne permettent plus au département de définir, par lui seul, le niveau de ses recettes.

3. La conséquence des réformes récentes est une dégradation progressive mais inexorable de l'épargne brute des départements, au risque de voir leur viabilité financière remise en cause

Le département de l'Oise a été préservé par une approche prudente de ses dépenses depuis le changement de majorité départementale. Il ne subit donc qu'après coup les évolutions d'ores et déjà ressenties dans les autres départements. Toutefois, le département n'est pas à l'abri de ces tendances que l'on constate depuis plusieurs années dans les comptes administratifs.

L'épargne brute se définit comme l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice sans prise en compte des résultats antérieurs. Elle ne permet pas de juger de l'équilibre budgétaire (qui lui intègre les excédents des exercices précédents) mais est un indicateur pertinent, dans l'étude de son évolution, sur la capacité de la collectivité à dégager une capacité d'autofinancement suffisante à la couverture du remboursement en capital de ses emprunts et de ses investissements nouveaux. L'épargne brute est composée à la fois des dotations aux amortissements qui constituent une dépense d'ordre obligatoire au profit de la section d'investissement et du virement supplémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Compte tenu de la durée moyenne des financements offerts aux collectivités territoriales, il existe un rapport de 1 à 10 entre l'autofinancement brut et la capacité d'emprunt.



La diminution de l'épargne brute est la concrétisation de l'effet de ciseau désormais structurel :

- L'effet d'une non-compensation intégrale des compétences transférées s'est équilibré, jusqu'en 2008, avec la croissance des droits de mutation à titre onéreux.
- L'effet structurel de l'effet de ciseau introduit par la deuxième phase de la décentralisation ne s'est réellement fait sentir qu'à partir de 2008.

- La chute des DMT0 en 2008 a révélé l'écart grandissant entre les dépenses et les recettes.
- La réforme fiscale a transformé cet effet de ciseau conjoncturel, lié principalement à la diminution brutale du produit des droits de mutation, en un effet de ciseau structurel : les recettes sont désormais limitées à la hausse et dépendent peu des décisions locales.

Dans ces conditions, quelle peut-être la stratégie budgétaire du département pour ses dépenses courantes ? Plusieurs responsabilités nous incombent :

- faire face, malgré tout, à nos dépenses obligatoires, notamment sociales ;
- maintenir nos efforts de recherche d'efficacité sur l'ensemble de nos compétences.
- maintenir la qualité du service public rendu à la population ;
- ne pas dégrader la qualité de l'environnement du travail de nos agents.

Ces contraintes nous obligent également à rechercher nos marges de manœuvre non pas dans une croissance de nos recettes mais dans une rationalisation de nos dépenses. Toute dépense nouvelle doit donc être financée par une économie équivalente.

Seule cette discipline nous permettra de maintenir, au niveau actuel, nos dépenses d'investissement.

C - RATIONALISER NOS MODES DE GESTION DE LA PLURIANNUALITE POUR MAINTENIR NOS DEPENSES D'INVESTISSEMENT A LEUR NIVEAU ACTUEL

1. L'emprunt est appelé à devenir, la seule véritable variable d'ajustement des recettes d'investissement

1.1 - Un accès à l'emprunt plus difficile et une ressource plus chère

Les accords dits de « Bâle III » de fin 2010 renforcent considérablement les contraintes pesant sur les établissements financiers. Ces contraintes ont été imposées à la suite de la crise de liquidité de 2008. Ils consistent à imposer des ratios de liquidités aux établissements financiers pour leur permettre de mieux résister à l'absence de capacité de refinancement.

Ces ratios, bien qu'obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2015, ont été anticipés par les banques qui ont donc brutalement revu leurs modalités de financement des collectivités locales notamment. A ces dernières, les banques promettent de l'argent plus rare mais également plus coûteux. Les évolutions des propositions faites aux communes, aux départements ou aux régions aboutissent effectivement à constater une augmentation importante des marges et des difficultés ponctuelles de financement du compte administratif 2011.

Le département de l'Oise a anticipé cette difficulté en effectuant sa consultation annuelle au mois de juin dernier. Le financement du compte administratif 2011 est donc assuré. Ce n'est pas le cas de nombreuses collectivités.

L'encours du département est constitué, à une grande majorité, de produits peu risqués qui permettent de bénéficier d'une grande prévisibilité des charges financières à venir. Un seul produit, classé E3 selon la charte Gissler, peut être considéré comme structuré. Les conditions offertes par Dexia pour sa sortie ne sont pas intéressantes et il convient, comme le conseillent d'ailleurs tous les cabinets, d'attendre les conditions optimales pour sa sortie.

Répartition par niveau de risque des produits constituant l'encours au 1^{er} janvier 2011
(hors emprunt inscrit en restes-à-réaliser)

		A	B	C	D	E	F
1	Capital restant dû (% du CRD total)	276 M€ (87 %)	13 M€ (4 %)				
2	Capital restant dû (% du CRD total)						
3	Capital restant dû (% du CRD total)					18 M€ (6 %)	
4	Capital restant dû (% du CRD total)		10 M€ (3 %)				
5	Capital restant dû (% du CRD total)						
6	Capital restant dû (% du CRD total)						

L'évolution de l'encours de la dette ne permet bien évidemment pas de rendre compte de son niveau qui reste à ce jour, en fonction des éléments de comparaison disponibles, inférieur à l'encours moyen par habitant des autres départements.

Il s'établit à 379 M€ au 1^{er} janvier 2011.

1.2 - Le caractère désormais marginal des autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement sont constituées principalement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des subventions d'équipement reçues.

Ces recettes représentent 28,3 M€ au budget 2011, soit 13,5 % des recettes réelles d'investissement. Le FCTVA, proportionnel aux dépenses éligibles de l'année précédente, et les subventions reçues, dépendent principalement du niveau d'investissement atteint par le département. En ce sens, ces recettes, qui constituent un apport essentiel dans le financement des projets, n'interviennent qu'assez marginalement dans une prospective budgétaire à moyen terme.

2. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du département

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du département était annexé jusqu'à présent au projet annuel de performance diffusé lors du DOB. Ce document prévisionnel ne donnait qu'imparfaitement la mesure de l'effort d'investissement du département du fait d'autorisations d'engagement (AP) votées mais dont la réalisation était retardée.

La Chambre Régionale des Comptes, lors de son examen de gestion de 2010, a appelé l'attention sur la qualité de l'information transmise à l'Assemblée départementale et notamment sur le suivi des autorisations d'engagement. Pour répondre à cette observation, il a été prévu de modifier le règlement budgétaire et financier pour le rendre compatible avec l'interprétation de la Chambre. D'ores et déjà, l'Assemblée a eu à se prononcer par deux fois sur des rapports d'AP plus complets et faisant notamment apparaître les annulations d'AP désaffectées et les opérations terminées.

Afin de parachever ce dispositif, il est prévu, lors du vote du Budget Primitif 2012, de modifier le mode de gestion de la pluriannualité afin de la rendre plus dynamique et de renforcer le pouvoir de décision de l'Assemblée départementale. Ces modifications seront introduites dans la nouvelle rédaction du règlement budgétaire et financier. Elles consisteront :

- à dissocier la décision de réaliser un équipement du vote de l'AP qui doit demeurer un simple outil de gestion ;
- à faire respecter la caducité des autorisations d'engagement (notamment celles qui, après affectation, ne sont pas rapidement engagées par les services) ;
- à examiner la totalité des AP votées au vu de ces nouvelles règles de gestion et à en tirer les conséquences nécessaires ;
- à ne gérer sous AP que les dépenses d'investissement réellement pluriannuelles (celles qui entraîneraient l'inscription et le pré-financement de restes-à-réaliser importants à la fin de l'exercice).

Le PPI est donc en cours de refonte par les services afin de préciser les échéanciers de crédits de paiement et de les faire coïncider avec les demandes de crédits budgétaires du Budget Primitif. Désormais en effet, les crédits budgétaires d'investissement seront systématiquement justifiés par une liste précise d'opérations. Cette liste ne pourra être modifiée que par l'Assemblée afin de lui rendre compte, comme par le passé, du volume global de ses engagements, mais également de lui permettre d'arbitrer la liste des opérations correspondantes.

La modification de la présentation du PPI entraînera une rupture dans la comparabilité des documents. Sont présentés ci-dessous les résultats provisoires en cours de finalisation pour la préparation du Budget Primitif 2012.

Evolution du volume d'autorisations d'engagement sollicitées

Missions	AP 2012	AP 2013	AP 2014	AP 2015	AP > 2015	Total AP
Solidarité - Enfance et famille	93 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 690,00
Solidarité - Autonomie des personnes	2 599 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599 188,00
Solidarité - développement social, emploi et formation	258 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 836,00
Développement durable des territoires	57 109 000,00	78 100 000,00	38 100 000,00	33 600 000,00	33 600 000,00	240 509 000,00
Réseaux de déplacements	39 799 436,47	23 087 750,00	23 243 750,00	21 698 000,00	205 323 000,00	313 151 936,47
Transports	715 000,00	1 500 000,00	2 700 000,00	2 500 000,00	1 635 000,00	9 050 000,00
Education et jeunesse	70 522 050,00	17 205 000,00	15 775 500,00	7 815 000,00	0,00	111 317 550,00
Culture	5 650 000,00	8 680 000,00	8 200 000,00	0,00	0,00	22 530 000,00
Sports	470 000,00	470 000,00	5 648 000,00	470 000,00	0,00	7 058 000,00
Protection des personnes et des biens	0,00	1 100 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	6 500 000,00
Pilotage des politiques départementales	3 744 000,00	19 495 000,00	3 400 000,00	3 700 000,00	0,00	30 339 000,00
Total	180 961 200,47	149 637 750,00	97 067 250,00	75 183 000,00	240 558 000,00	743 407 200,47

Evolution du volume de crédits de paiement sollicités

Missions	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP > 2015	Total CP
Solidarité - Enfance et famille	573 690,00	168 000,00	0,00	0,00	0,00	741 690,00
Solidarité - Autonomie des personnes	4 729 608,00	2 836 287,50	0,00	0,00	0,00	7 565 895,50
Solidarité - développement social, emploi et formation	368 836,00	112 427,75	75 000,00	35 000,00	0,00	591 263,75
Développement durable des territoires	66 702 141,86	59 731 437,83	55 120 611,54	51 149 003,64	112 805 045,82	345 508 240,69
Réseaux de déplacements	43 191 747,35	59 932 470,34	52 820 787,61	71 023 000,00	241 012 400,91	467 980 406,21
Transports	2 615 262,00	4 033 806,00	5 082 561,00	6 047 477,00	14 098 835,00	31 877 941,00
Education et jeunesse	27 733 037,18	31 969 685,32	33 964 257,52	32 685 290,91	60 326 938,06	186 679 208,99
Culture	5 765 272,34	12 258 232,55	6 268 516,96	6 330 000,00	110 000,00	30 732 021,85
Sports	2 824 569,49	2 970 018,00	2 870 008,00	4 270 000,00	2 354 320,00	15 288 915,49
Protection des personnes et des biens	6 120 929,30	10 278 619,95	5 056 980,80	2 623 899,99	3 550 000,00	27 630 430,04
Pilotage des politiques départementales	10 464 619,91	7 502 227,61	13 129 000,00	8 105 000,00	2 091 972,03	41 292 819,55
Total	171 089 713,43	191 793 212,85	174 387 723,43	182 268 671,54	436 349 511,82	1 155 888 833,07

La résolution de l'équation budgétaire est un exercice de plus en plus périlleux revenant à rechercher une ligne de crête permettant de satisfaire nos priorités et les rendant compatibles avec des contraintes budgétaires imposées par un Etat, jugé « en faillite » par le Premier ministre et qui choisi d'entraîner dans sa chute les collectivités territoriales.

Dans ce contexte où l'incertitude est le véritable résultat de tous les facteurs, la seule conduite à tenir est de se laisser à l'avenir les marges de choix faute d'avoir des marges de manœuvre. Même si une collectivité d'importance comme le département a sans doute moins d'aisance pour le faire que les autres, il convient pourtant de pouvoir réorienter rapidement nos décisions en fonction des évolutions, année par année, voire désormais mois par mois.

Cela nécessite d'avoir des outils de gestion plus performants, progressivement disponibles, et des capacités d'arbitrage dont l'Assemblée dispose. Cela nécessite également d'être certains de nos priorités, ce que nous sommes.

II – MAINTENIR DANS UN CONTEXTE DIFFICILE TOUTES NOS PRIORITES POUR REpondre AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS DES ISARIENS

Malgré la réduction régulière de nos marges de manœuvre du fait des décisions gouvernementales, les efforts de gestion que nous avons entrepris nous ont permis de donner tout son sens à une réalité première : le département est une collectivité 100 % utile.

En effet, le département est 100 % utile à la fois dans les domaines de compétences qui sont les siens mais aussi dans toute une série de domaines où, sans son intervention, l'égalité des chances entre tous les Isariens quels que soient leur âge, leur catégorie socio professionnelle et leur domiciliation, ne serait pas garantie.

Pour autant, dans un double contexte de raréfaction des financements publics et d'une demande sociétale pour plus de services publics, la question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir quels services allons-nous pouvoir offrir à la population pour demain non seulement en milieu rural mais aussi dans les territoires périurbains ?

A un moment charnière pour les collectivités territoriales, l'Oise entend plus que jamais confirmer toutes ses priorités en direction des Isariens, des territoires et de ses partenaires sans oublier notre administration dont l'objectif premier doit être de demeurer mobilisée au service des Isariens, en particulier des plus défavorisés.

A – LE DEPARTEMENT, BOUCLIER SOCIAL

L'intervention sociale en faveur des Isariens recouvre une multitude d'actions en direction de publics couvrant tous les âges de la vie. C'est une partie importante de la population du département qui est concernée par les interventions des services départementaux, des associations ou entreprises habilitées qui, de la petite enfance à la perte d'autonomie en passant par des accidents de la vie, mobilise près de 10.000 emplois au quotidien.

Le développement de ces interventions se trouve aujourd'hui confronté à une double contrainte : d'une part une demande sociale qui s'accroît, contexte économique de crise et conséquences démographiques du vieillissement de la population, d'autre part des prestations nationales (APA, PCH, RSA) dont le taux de couverture par l'Etat ne cesse de se dégrader.

Aussi l'ensemble des interventions dans le champ de la Solidarité fait l'objet d'une attention particulière, notamment en examinant les évolutions des actions légales et réglementaires ou des politiques volontaristes. Il ne peut être question de sacrifier le devenir de nos actions facultatives, surtout quand par leur pertinence elles permettent de corriger les limites des actions légales. Le champ de l'insertion en est un exemple.

L'actualisation des besoins sociaux au travers notamment des schémas de l'action sociale et médico-sociale permet de fonder les choix en matière d'équipements et services pour une programmation adaptée aux priorités départementales en matière de protection des publics vulnérables ou de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes. La politique de contractualisation avec les divers opérateurs sera renforcée au travers de Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de seconde génération.

Dans ce contexte, la poursuite de l'amélioration de l'organisation de la réponse sociale et médico-sociale aux divers publics relevant de la solidarité départementale, implique le recentrage sur les priorités des actions de prévention mises en œuvre par les équipes pluridisciplinaires positionnées dans les relais et les maisons de la solidarité et des familles.

Une politique d'évaluation adossée à la définition des indicateurs de pilotage et la mise en place de ratios des ressources allouées aux actions conduites permettra d'en renforcer l'efficacité et de conforter la pertinence des projets de territoire en faveur des publics cibles des trois directions du pôle Solidarité.

C'est en appui de cette démarche qu'une évaluation de l'organisation territoriale des services de la Solidarité vient d'être entamée début juillet par des entretiens avec les cadres des services centraux et territoriaux, elle permettra d'associer largement les équipes des relais et Maisons de la Solidarité et des Familles (MSF). Il s'agit de continuer à améliorer le service rendu aux usagers et de satisfaire les attentes de développement professionnel des agents du pôle. Participatif, le processus s'étendra sur une année avec des propositions prévues au CTP de juin 2012.

1 – L'enfance et la famille

Le département de l'Oise est parmi les plus jeunes de France avec 11.000 naissances par an. La faible démographie médicale et les problématiques de précarité, santé mentale et la présence de foyers monoparentaux concourent à faire de la protection de l'enfance et de la famille une action importante. Même si aujourd'hui nous avons les moyens de conduire les politiques obligatoires, il est indispensable de poursuivre la mise en œuvre de procédures claires de circuits de décision définis et ce dans le cadre des schémas protection de l'enfance et PMI-santé. Ces évolutions s'inscrivent dans les 5 axes suivants :

1.1 - Harmoniser les pratiques sur les territoires

L'évolution des pratiques et leur cohérence, ainsi qu'une répartition équitable des ressources et des moyens a été diagnostiquée après une première phase d'harmonisation. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre et de finaliser cet axe en développant le pilotage.

- Poursuite de l'adaptation des ressources aux besoins diagnostiqués et mise en œuvre d'outils d'observation de gestion et d'évaluation ;
- Elaboration de 2 projets de service et finalisation du référentiel de procédures administratives et techniques ;
- Développement du travail en réseau et transversal.

1.2 - Améliorer la prévention médicosociale et l'accueil du jeune enfant

La couverture de la prévention médico-sociale du département au vu des besoins et des normes est de qualité. L'harmonisation mettant en place une équité de service permettra une amélioration du développement de l'accompagnement, de la prévention et de l'accueil du jeune enfant.

- **Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant** à partir de l'agrément (bâti sur un référentiel), le suivi et la formation des assistantes maternelles, mais aussi par l'accompagnement des projets et le suivi des structures d'accueil petite enfance ;
- Accompagner les intercommunalités de + de 5.000 habitants dans la mise en place d'un 2ème réseau d'accueil familial (**RAM**) dans un souci de proximité avec les assistantes maternelles et d'un meilleur accompagnement des parents dans leur recherche de mode de garde ;
- Proposer une **adaptation des subventions** actuelles aux structures d'accueil du jeune enfant, peu lisibles pour le département, dont la maîtrise du fonctionnement revient à la CAF et aux structures offrant des accueils spécialisés ;
- Développer les **actions de prévention et de promotion de la santé** et le réseau partenarial ainsi que les actions en transversalité sur l'ensemble des missions, avec les autres directions (selon le public visé) ;
- Améliorer la couverture des consultations.

1.3 - Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance

Après la mise en place des référents enfance famille, des suivis et projets d'accompagnement des enfants confiés, la poursuite de l'amélioration et l'adaptation des accueils reste une priorité.

- **Poursuite de l'adaptation des structures ;**
 - Elaboration d'un projet global pour le CDEF, (maintenant que le recentrage de sa mission d'urgence est mis en œuvre) et reconfiguration de la Pouponnière dans le cadre des besoins identifiés et des prises en charge adaptées ;
 - Poursuite de l'adaptation des Maisons d'enfants et services habilités. L'ensemble des arrêtés d'habilitation des établissements et services ont été mis à jour et la convergence tarifaire élaborée, présentée et mise en œuvre. Une inadéquation de certaines structures par rapport aux besoins du département nécessite :
 - un repositionnement de l'offre de service
 - la poursuite de la restructuration de certains établissements
 - La modernisation et le contrôle des établissements et services habilités pour adapter l'offre de service aux besoins du département et optimiser les moyens alloués.
 - Le nombre de places d'accueils sera ainsi revu.

1.4 - Favoriser et développer l'accueil familial adapté

L'accueil familial, dispositif plus personnalisé donne des résultats probants en matière d'insertion ultérieure des jeunes placés, mais s'inscrit dans une professionnalisation importante. Les études et les statistiques élaborées par la direction de l'enfance et de la famille ont amené le service protection de l'enfance à accompagner les assistants familiaux autour de prises en charge spécifiques telles que les mineurs étrangers isolés, les accueils d'urgence, les jeunes mères avec enfants, ainsi que les enfants nés sous le secret. Un accent particulier sera mis sur l'accueil de fratries.

- Accompagner la **professionnalisation des assistants familiaux**. Les volets agrément et embauche à l'ASE seront optimisés, et le suivi accentué ;

- Favoriser l'accueil des mineurs isolés au sein des familles d'accueil et développer l'accueil en FJT pour les jeunes majeurs.

1.5 - Développer la prévention

La prévention reste l'axe fort de la protection de l'enfance et de la PMI. Elle s'inscrit dans le développement de dispositifs d'accompagnement, qui favorisent les compétences parentales et s'inscrivent dans les réseaux et dispositifs de droit commun :

- ⊖ Consolider l'Aide éducative à domicile, développer le placement hors murs, et recentrer les soutiens financiers et les interventions des TISF dans des projets liés à la parentalité, afin de permettre de maintenir le jeune dans son milieu de vie ;
- ⊖ Consolider l'action de la CRIP dans son rôle central ;
- ⊖ Soutenir les jeunes majeurs de plus de 21 ans poursuivant des études ou une formation (environ 10 jeunes) ;
- ⊖ Elaborer un projet de structure de prévention dans le Noyonnais.

Une attention particulière sera apportée à la situation des mineurs étrangers isolés en partenariat avec l'autorité judiciaire. Dans ce domaine, le Conseil général doit assurer toutes les missions qui sont les siennes. Mais, il n'a pas vocation à pallier les défaillances de l'Etat. Il nous faudra donc, comme le font déjà de nombreux départements, recentrer notre activité sur l'accueil des jeunes mineurs relevant réellement de nos compétences et laisser les services du ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse), assumer les fonctions qui sont les siennes et auxquelles nous avons trop souvent dû nous substituer.

2 – L'action sociale et l'insertion

La situation économique que connaît actuellement la France et qui tend à la fois à augmenter la précarité des personnes et la rigueur des budgets ne paraît pas devoir, dans le meilleur des cas, s'améliorer notablement dans un avenir englobant l'année 2012.

Ainsi l'action sociale devient dans le même temps plus prégnante et plus contraignante. La recherche d'une efficacité encore plus grande s'impose alors dans le choix des orientations budgétaires, notamment en redéployant les moyens et en les adaptant aux conditions nouvelles.

2.1 - Gérer en responsabilité les dépenses obligatoires

Améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires du RSA pour les aider à sortir plus rapidement du dispositif

Un état des lieux du dispositif RSA témoigne d'un accroissement du nombre des bénéficiaires et d'un durcissement des conditions de retour à l'emploi, dans un contexte de rigueur budgétaire.

Au 31 décembre 2010, le département de l'Oise comptait 29.088 allocataires du RSA dont les droits étaient ouverts ; 23.371 d'entre eux étaient en paiement effectif et, parmi ces derniers, seuls 16.534 étaient à la charge du département (RSA socle).

Au 30 juin 2011, soit six mois plus tard, le nombre des allocataires s'élevait à 29.438, dont 24.119 en paiement effectif et 17.153 à la charge du département. Ainsi, durant cette période, la part relative au RSA socle a subi une augmentation de 3,74 %. On peut estimer, au vu d'autres chiffres et compte tenu de la conjoncture, qu'elle représente une tendance à moyen terme.

De plus la logique binaire Accompagnement social / Accompagnement professionnel ne suffit plus pour faire sortir les bénéficiaires du RSA de son dispositif de manière efficace, c'est-à-dire rapidement et durablement. Dans un contexte économique difficile, nombre de bénéficiaires présentant des problématiques particulières qui nécessiteraient un accompagnement socio professionnel renforcé, ne trouvent pas toutes les réponses utiles.

Les orientations budgétaires pour 2012 doivent donc concilier l'augmentation et la complexification des besoins avec la maîtrise des moyens. Pour cela, les options retenues doivent permettre une accélération de la sortie des bénéficiaires du dispositif tout en leur assurant une certaine pérennité.

Ainsi :

- le département accentuera la communication de sa politique sociale en direction des bénéficiaires afin de mieux les préparer à la recherche des moyens et solutions qui leurs conviennent ;
- il améliorera l'orientation qu'il propose à tous les publics en leur offrant un accompagnement social et professionnel encore mieux adapté aux situations particulières ;
- des plans d'accompagnement spéciaux seront dédiés aux bénéficiaires du RSA, notamment aux femmes isolées avec jeunes enfants ;
- un suivi particulier sera mis en place pour les allocataires du RSA « travailleurs non salariés » du fait de leur importante spécificité ;
- une attention particulière et tous les moyens utiles et disponibles seront très rapidement mobilisés en faveur des nouveaux demandeurs afin d'éviter certaines situations d'enlèvement.

Réorganiser les MASP pour plus d'efficacité

L'opportunité de la mise en place d'une mesure est désormais décidée en maisons de la solidarité et des familles (MSF) et non au niveau central.

Par ailleurs, dans la perspective d'une meilleure maîtrise des dépenses, la possibilité de mettre en place un traitement internalisé des mesures sera évaluée et éventuellement appliquée en 2012 en fonction des conclusions issues des travaux d'évaluation menés par le service Action sociale du pôle Solidarité.

Adapter la gestion du FDSL aux nouvelles contraintes

Depuis le 1er janvier 2005, la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) a été transférée au département. Ainsi, une convention de fonctionnement est signée chaque année avec les partenaires financiers du département dans le cadre de ses volets d'intervention. Cependant, depuis 2009, le nombre d'aides ne cessant de croître régulièrement, il a été décidé, lors du comité directeur de février 2011, d'adopter le principe d'une augmentation annuelle de ce fonds de 1% afin d'éviter le recours systématique à des demandes d'abondement exceptionnel. Parallèlement de nouveaux

critères d'accès au fonds ont été mis en place, qui permettront de mieux encadrer les dépenses de 2012. Ces deux décisions ont été agréées par la Commission Permanente du 18 juillet 2011.

Par ailleurs, le volet accompagnement social qui contribue à la prévention de l'impayé et du mal logement sera renforcé en 2012 et un des enjeux stratégiques sera de veiller à ce que les aspects spécifiques des différents accompagnements couvrent bien l'ensemble des différentes étapes du parcours résidentiel d'un ménage.

2.2 - Mener une politique sociale encore plus performante et équitable au service de tous les Isariens

Le nouveau Programme Départemental d'Insertion 2012

Dans un contexte économique difficile, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) s'adresse non seulement aux bénéficiaires du RSA mais également à l'ensemble des Isariens venant chercher une réponse ou une aide spécifique auprès des services sociaux départementaux.

En tant que chef de file de l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, le département souhaite également favoriser l'autonomie et l'aptitude à l'embauche des personnes en insertion ainsi que la pérennité de leur retour à l'emploi.

C'est à ce titre que le PDI doit faire l'objet d'un renouvellement de ses enjeux, en privilégiant les actions porteuses d'une dynamique d'insertion professionnelle à l'égard d'un public plus large, qui ne doit pas être limité aux seuls allocataires du RSA, mais qui s'appuie sur les besoins émergeant des diagnostics des territoires. Ainsi, sur la base d'une réflexion menée depuis fin 2010 et poursuivie tout au long de l'année 2011, une démarche d'évaluation a été mise en place afin d'aboutir à une mise en œuvre concrète des orientations, des actions et des indicateurs qui ont été retenus pour 2012 dans la perspective d'une insertion durable des personnes en difficulté.

Mise en place d'un chantier de prévention

Afin d'assurer la transversalité des interventions sociales, garante d'un accompagnement global de la personne, le département étudie la possibilité de se doter pour 2012 de pôles d' « Accueil, évaluation, orientation » permettant ainsi, sur l'ensemble du territoire, le traitement homogène de l'accueil des usagers, ces derniers pouvant alors bénéficier d'une meilleure orientation ainsi que d'une contractualisation systématique qui garantisse la traçabilité de leur parcours.

2.3 - Favoriser l'employabilité des publics en insertion et l'accès du plus grand nombre à l'emploi durable

Des orientations nouvelles en 2012

Travailler le plus en amont possible autour des conditions de retour à l'emploi suppose un renforcement du diagnostic à l'entrée du dispositif RSA ainsi que le croisement des

expertises sociales et professionnelles avec Pôle Emploi par la mise en place conjointe de plateformes d'orientation visant à l'accompagnement socioprofessionnel le plus adapté.

Cela nécessite de structurer les compétences des référents de parcours par la création d'équipes dédiées compétentes dans le champ socio-professionnel, équipes mobilisables tant sur le diagnostic que sur un accompagnement professionnel personnalisé des usagers se trouvant vers ou dans l'emploi.

La mobilisation des acteurs du monde économique est une préoccupation forte du département, en vue de partager les perspectives d'emploi accessibles aux personnes en insertion, et de développer de nouveaux modes de collaboration avec les employeurs potentiels. Les entreprises partenaires du Conseil général seront directement associées pour contribuer au retour des publics à l'emploi.

Le département poursuivra également son engagement en 2012 et dans les années à venir comme « entreprise qualifiante » par le maintien des contrats aidés salariés du Conseil général, et par la poursuite de la professionnalisation des allocataires du RSA recrutés en CUI dans le cadre de l'opération « Coup de pouce pour l'emploi ».

Améliorer l'accès des publics à la formation professionnelle

Le département facilitera l'accès à la formation des publics en insertion, dans le cadre d'engagements partagés avec le Conseil régional, en garantissant un nombre de places de formation pour ces publics, et en expérimentant la délégation de prescription directe des entrées en formation pour les allocataires du RSA que la région a accordée aux référents de parcours du Conseil général.

Le département participe en outre au cofinancement d'actions de formation en direction des allocataires du RSA salariés en contrats aidés, par l'intermédiaire de la plateforme de formation initiée en 2011 sur le territoire CREIL-CLERMONT.

Un Pacte Territorial d'Insertion fédérateur

La mise en place du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), introduit par la loi généralisant la mise en place du RSA, permettra de formaliser les engagements de la collectivité et de ses partenaires de l'insertion et du monde économique dans un plan d'action contractualisé, mettant en synergie au niveau départemental et local les leviers d'intervention des acteurs privés et publics de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale, et du développement économique.

L'engagement du département se traduira par l'élaboration de pactes territoriaux locaux, pour prendre en compte les réalités et spécificités locales, et construire des réponses différenciées en fédérant les acteurs locaux autour d'actions partenariales dans le champ de l'insertion professionnelle.

2.4 - L'économie solidaire, une dynamique au croisement des préoccupations du département

Développer durablement nos territoires, garantir les solidarités, favoriser l'innovation sous toutes ses formes, tels sont les objectifs de l'économie solidaire.

Pour cela, l'Assemblée départementale a adopté en février 2011, son schéma de développement à 5 ans qui inscrit la politique d'économie solidaire en tant que projet transversal de la collectivité.

Au-delà d'un plan d'actions, ce document présente une politique globale et pose un cadre de référence. Pour assurer sa mise en œuvre, le service Economie solidaire-Pro prospective projets a été renforcé afin de répondre à l'objectif de développer durablement les territoires en lien et en soutien à toutes les directions de la collectivité.

Notre ambition est de soutenir entre autres les innovations, satisfaire des besoins nouveaux, améliorer le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire, favoriser une économie plurielle contribuant au développement durable et à la cohésion sociale.

Ce schéma s'articule autour des quatre axes suivants :

- **Définition du cadre de l'économie solidaire.** L'année 2012 sera plus particulièrement consacrée à renforcer notre partenariat avec l'Institut Godin, centre de transfert en économie sociale et solidaire. L'Institut finalise une méthodologie d'observation des pratiques solidaires qui pourra permettre au département de mesurer l'impact de ses actions.

- **Animation, promotion, formation en direction des acteurs, des élus et des Isariens.** Le département proposera notamment des temps de formation au service des développeurs économiques des collectivités. Il veillera également à développer la sensibilisation auprès des citoyens.

- **Ingénierie technique et financière.** Le département s'attachera à la mise en œuvre d'un microcrédit solidaire et étudiera le développement de leviers en faveur de l'innovation sociale.

- **Développement de l'économie solidaire au niveau des territoires.** L'ingénierie proposée par le service économie solidaire sera la suivante :

- o Favoriser l'émergence de nouveaux projets, porteurs d'emplois, favorisant l'agriculture biologique et les circuits de proximité, tels que l'implantation d'un jardin de Cocagne ;
- o Proposer un accompagnement à la réalisation du projet.

Par ailleurs, le service économie solidaire s'attachera à poursuivre le développement de l'Insertion par l'Activité Economique, via les outils suivants :

- o Mise en place d'aides directes ;
- o Mise en place de passerelles entre les structures d'insertion par l'Activité Economique et celles des services aux personnes ;
- o Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics du département. Le redimensionnement du dispositif de clauses sociales s'étendra aux chartes locales d'insertion signées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Il constituera donc un outil supplémentaire au service de la politique de la ville.

3 – L'autonomie des personnes

L'évaluation des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, **première phase** du **schéma départemental de l'autonomie**, a été réalisée en 2011 et permet de confirmer les atouts principaux du département : taux d'équipement correct avec des nuances dans le domaine du handicap psychique, un bon taux de réalisation des actions des précédents schémas, un maillage du territoire avec l'implantation des Relais pour l'Autonomie des Personnes (RAP) et une dynamique partenariale.

Les enjeux prospectifs de demain, tels le vieillissement de la population (point de vigilance pour les plus de 85 ans en augmentation dans l'Oise), l'adaptation des réponses pour les personnes handicapées psychiques (réorganisation du sanitaire vers le médico-social) et les enjeux financiers seront au cœur des orientations départementales dès 2012.

La **deuxième phase** du schéma consistera à mettre en place des groupes de travail avec les partenaires et institutions pour débattre des priorités déjà repérées comme :

- renforcer la coordination départementale,
- adapter des réponses au parcours des personnes en perte d'autonomie,
- développer des innovations pour favoriser une vie autonome,
- maintenir et attirer des professionnels adaptés aux enjeux de l'autonomie et de la santé des Isariens.

Dès 2012, plusieurs actions déjà engagées seront consolidées, développées et mises en œuvre.

3.1 - La consolidation des actions en faveur du maintien à domicile pour les personnes âgées

La poursuite de l'augmentation des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile (aide humaine et technique) (+ de 4.800 bénéficiaires prévus), et de la téléalarme (+ de 8.350 bénéficiaires) en 2011 conforte le choix des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile et démontre la faisabilité grâce à des mesures mises en place par le département depuis plusieurs années.

Il est nécessaire de poursuivre nos actions notamment :

- l'itinérance de nuit mise en place depuis 2007 en complémentarité avec la téléassistance ;
- l'expérimentation de nouveaux concepts : « l'EHPAD hors les murs » qui a fait l'objet de premières réflexions avec les partenaires en 2011, l'implantation et le maillage nécessaire entre les institutions et services ;
- la mise en place du service de convivialité : plusieurs associations d'aide à domicile et centres ruraux se sont engagés dans cette démarche dès le dernier trimestre 2011 avec une évaluation à faire en 2012. Cette action est commune et complémentaire en faveur des personnes âgées et des personnes en situation d'insertion professionnelle ;

- o la modernisation des services d'aide à domicile permettra de vérifier l'effectivité de l'aide attribuée aux prestataires dans le cadre de l'APA et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) avec la mise en place notamment de la télégestion et du forfait tarifaire global, et un travail d'articulations constructif entre les services d'aide à domicile et les services du département ;
- o la consolidation du maillage et de la coordination des réseaux gérontologiques à partir des services départementaux de proximité (les Relais pour l'Autonomie des Personnes - RAP), va permettre de mieux repérer les actions en faveur des personnes âgées, et de renforcer la position du département en tant que chef de file d'une politique globale en leur faveur.

3.2 - L'adaptation de l'offre d'hébergement aux personnes âgées dépendantes

L'évaluation des créations de places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) réalisée conforte le fait que le taux d'équipement dans l'Oise est globalement suffisant.

Le programme engagé dès 2005 (1.250 places supplémentaires en EHPAD) a été ambitieux. Aujourd'hui plus de 1.000 places seront financées dont 350 pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elles répondent quantitativement aux besoins identifiés.

Cependant la cartographie d'implantation indique que certains secteurs restent dépourvus alors que d'autres sont largement dotés et couverts par un développement important d'établissements privés commerciaux.

Un équilibrage des réponses adaptées sera nécessaire pour mieux répondre aux Isariens notamment en ouvrant davantage de places conventionnées « aide sociale hébergement » et en développant d'autres types d'accueil comme l'accueil familial qui devra être redynamisé et plus attractif.

3.3 - Diversifier l'offre de services et d'hébergement pour les personnes handicapées

Les enjeux se situent notamment sur le réajustement des prises en charge non adaptées et médicalisées en foyer de vie par exemple, la réduction des listes d'attente et l'alternative aux placements en Belgique.

Actuellement, 262 Isariens avec des handicaps psychiques, déficients ou troubles associés, sont accueillies en Belgique faute de places dans l'Oise.

Il est nécessaire de repositionner 50 % des besoins dans l'Oise (création d'emplois, rapprochement des familles).

De même la réorganisation de la psychiatrie, qui prévoit dans l'Oise une fermeture de 200 lits (CHI de Clermont), pourra entraîner un glissement du sanitaire vers le médico-social.

3.4 – Trois priorités pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La hausse de l'activité de la MDPH reste soutenue et s'inscrit dans un nouveau contexte avec la négociation en 2012 d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

Après une hausse du nombre de bénéficiaires de presque 25% en 2010, le rythme d'augmentation de l'activité de la MDPH reste soutenu en 2011 avec +16% de demandes pour les six premiers mois de l'année. Parallèlement, le nombre de postes à la MDPH reste le même depuis 2010.

La loi du 28 juillet 2011 *tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap* prévoit que des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la MDPH et ses financeurs soient conclus à partir de 2013. Il est à espérer que ces CPOM permettent de rééquilibrer la participation de chacun des financeurs, mais les intentions de l'Etat à ce sujet restent encore incertaines. Ainsi les moyens alloués par l'Etat à la MDPH sont en 2012 les mêmes qu'en 2006 alors qu'entre-temps l'activité de la MDPH a plus que doublé.

L'accueil des personnes handicapées, ainsi que la qualité et la rapidité des procédures mises en œuvre restent au centre des préoccupations de la MDPH. L'emploi des personnes handicapées est un axe qui sera renforcé en 2012.

Trois priorités pour la MDPH :

1 - Continuer à faire face à la hausse de l'activité à moyens constants

Depuis le mois de juin 2011, l'ensemble des procédures d'instruction de la MDPH sont revues suivant la démarche dite de « gestion par activité ». Les agents, premiers acteurs de ces procédures, sont associés à ce questionnement systématique dont l'objectif est d'avoir les modalités de traitement les plus simples, lisibles, efficaces et sécurisées juridiquement. Cette démarche doit aboutir au tout début de l'année 2012 et se poursuivra avec la démarche de numérisation totale du dossier personnel. Ces deux démarches complémentaires doivent aussi, et peut-être surtout, permettre une hausse de la productivité globale de l'instruction afin de continuer à maintenir les effectifs à leur niveau de 2010 malgré la hausse soutenue de l'activité.

2 - Renforcer l'accueil « MDPH » sur les territoires

La qualité de l'accueil est le second axe d'amélioration qualitative de la MDPH. Si l'accueil au sein de la MDPH et en Relais autonomie des personnes est largement apprécié par les usagers, il convient de renforcer les « points d'accès » à la MDPH sur le territoire isarien en s'appuyant mieux sur les structures du Conseil général. Ainsi, le soutien technique aux points d'accueil potentiels, notamment les Maisons du Conseil général, sera renforcé par la diffusion auprès de leurs personnels de guides et de fiches pratiques synthétisant les prestations possibles, leur objectif et leurs conditions d'accès, les pièces à joindre à un dossier et la manière d'accueillir un demandeur (arbre de questionnement pour mieux cerner les besoins du demandeur). En outre, la MDPH sera mise à contribution dans le cadre de l'audit du pôle Solidarité afin de renforcer la prise en compte globale des problématiques de la personne en MSF, et notamment sur le volet handicap (déjà pris en compte aujourd'hui).

3 - Poursuivre et développer l'animation du réseau des partenaires de la MDPH en faveur de l'emploi des personnes handicapées

L'emploi des personnes handicapées constitue le troisième grand axe que développera la MDPH en 2012. A l'été 2011 un état des lieux de l'emploi des personnes handicapées dans l'Oise a été rendu au Président du Conseil général. Etabli avec la contribution de l'ensemble des partenaires de la MDPH en matière d'emploi, il est à notre connaissance le premier document dans l'Oise à présenter la situation départementale et l'ensemble des moyens disponibles présentés sous le prisme du parcours de l'utilisateur.

La MDPH a la chance de pouvoir s'appuyer sur un réseau de partenaires actifs et impliqués, ce qui est loin d'être le cas général de tous les départements. Le référent insertion professionnelle de la MDPH a pour mission de continuer à animer ce réseau, notamment à travers des réflexions sur les difficultés particulières rencontrées par le public handicapé en matière d'emploi, et développer une vision prospective du marché de l'emploi. Par ailleurs, les liens avec la direction de l'action sociale et de l'insertion seront renforcés sur la politique de l'emploi.

4 – Une politique départementale du logement à valoriser

Cette question est devenue - au même titre que les questions de l'emploi - centrale.

4.1 - Favoriser l'accès de tous au logement

En 2004, le Conseil général s'est attaché à analyser la situation du logement dans l'Oise. Constatant l'insuffisance préoccupante, particulièrement de logements, en particulier sociaux, il a mis en œuvre une politique permettant d'agir sur le rythme et le niveau de production de logements neufs. Le Fonds Départemental d'Intervention pour le Logement (FDIL) mobilisable sur l'ensemble du territoire départemental a ainsi permis la construction de 5.061 logements depuis 2004 ce qui représente un montant financier de plus de 25 M€.

L'EPFLO, en atténuant les effets d'un foncier coûteux, a grandement contribué au développement de l'offre en logements locatifs sociaux.

Pour autant, l'exercice, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la compétence déléguée Aides à la pierre n'a pas tenu toutes ses promesses en raison de la baisse continue et de la territorialisation des aides de l'Etat après son désengagement en matière de réhabilitation.

Avec 3.574 logements nouveaux financés en 5 ans (2006-2010), l'objectif que nous nous étions fixés par voie de convention n'est atteint qu'à 65% et plutôt que de gérer la pénurie, j'ai préféré ne pas renouveler l'exercice délégué de cette compétence, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le logement doit cependant demeurer au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi, je vous proposerai au cours du premier semestre 2012, un débat sur le logement, le foncier, l'urbanisme et la politique de la ville.

4.2 - Favoriser l'accès à la propriété des familles modestes

La prime pour l'accès sociale à la propriété, mise en place en 2005 en direction des organismes et coopératives HLM qui construisent en lieu et place des accédants, a permis la réalisation de 97 logements.

Nous avons été le premier département à nous lancer dans le Pass foncier qui permettait de bénéficier de la TVA à 5,5 % et différer la charge de l'achat du terrain pendant toute la durée de remboursement du prêt principal, et d'alléger le taux d'endettement. Au total, ce dispositif qui a concerné 1.233 projets immobiliers aura profité pour plus de 70% à des Isariens le plus souvent vivant dans des communes rurales. Là encore, ce dispositif a été abandonné par l'Etat en 2010 au profit du prêt à taux zéro renforcé dont le public est sensiblement différent dans la mesure où il ne s'agit pas d'accès sociale mais de primo accession sans condition de ressources.

4.3 - Privilégier l'accessibilité du logement

Mobilisée par les bailleurs essentiellement pour transformer les sanitaires et les salles de bain des logements et les adapter aux handicaps des locataires le plus souvent dus à leur vieillissement, cette intervention nécessitera d'être retravaillée en lien avec la MDPH et avec le Conseil régional.

4.4 – Repenser la place du logement social

La création d'un service logement au sein de la direction de l'action sociale et de l'insertion contribuera à apporter une réponse aux problématiques de logement rencontrées par les usagers dans les politiques sociales portées par le département.

L'atout de ce projet porte sur la forte interdépendance existante entre la construction d'un parcours résidentiel et l'insertion socioprofessionnelle durable. Les travailleurs sociaux du département devront prendre en compte de manière globale et transversale les situations individuelles, en travaillant de manière conjointe et coordonnée à la question du logement, de l'emploi, de la mobilité, ...

La place du logement social peut ainsi être repensée avec une incidence à la fois :

- dans le domaine du développement local et dans une logique de territoire, en rendant l'utilisateur acteur de son parcours d'insertion résidentiel et en construisant des réponses locales adaptées au besoin des publics avec un réseau d'acteurs du logement et de l'insertion ;
- dans le domaine de l'insertion des publics, pour lesquels les difficultés de logement peuvent fortement conditionner l'accès à l'emploi ou à la mobilité professionnelle.

B - LE DEPARTEMENT, BOUCLIER TERRITORIAL

La mobilité croissante des populations, le mélange entre populations urbaines et rurales, le développement de l'administration électronique et des services en ligne, le retrait de l'Etat des territoires, sont autant d'éléments qui doivent guider nos choix en terme d'équilibre territorial.

1 – Répondre aux besoins de mobilité croissante des Isariens

1.1 - Les infrastructures routières structurantes

La mobilité constitue aussi un véritable enjeu pour l'Oise dans un contexte où la construction d'infrastructures routières nouvelles s'avère de plus en plus complexe et assujettie à la résolution de problèmes environnementaux, administratifs, financiers et d'acceptabilité locale.

Pourtant, les besoins ne vont pas cesser de croître surtout dans un département rural et à un moment où le développement de motorisations sans émission de gaz à effet de serre va venir, au moins dans un premier temps, lever l'un des freins à l'usage de l'automobile.

Il faut donc s'attacher à relier les modes de déplacements entre eux pour augmenter la capacité dans un environnement contraint.

Lors de notre précédent débat d'orientations budgétaires, dans lequel un premier point sur l'avancement des opérations prévues au plan routier départemental à 15 ans vous a été présenté et précisé, la nécessité de redéfinir nos priorités politiques au regard des montants que nous pourrions consacrer à chacune des opérations essentielles sur les années à venir avait déjà été posée. Aujourd'hui, ce besoin d'ajuster nos priorités à nos capacités financières est confirmé.

Cette redéfinition de nos priorités sera mise en perspective avec les nécessités techniques d'entretien et de sécurité du réseau.

Ces orientations doivent déboucher sur la mise en place d'un plan de gestion à 5 ans des opérations prioritaires à réaliser et d'opérations prêtes pouvant se substituer aux programmes prévus en cas de retard sur un projet.

Notre ambition est en effet forte afin de moderniser et de développer le réseau routier départemental dans un contexte où il nous faut tenir compte de difficultés supplémentaires que nous rencontrons :

- Le très fort ralentissement des projets depuis le Grenelle
 - des études de plus en plus longues et précises, vite considérées comme obsolètes,
 - la création de la nouvelle autorité environnementale ;
- Un enchérissement des coûts liés aux mesures compensatoires : exemple de la tranchée couverte de TROISSEREUX (+ 17 M€) ;
- Un monde agricole de plus en plus hostile à la réduction de la Surface Agricole Utile (SAU) ;
- Des comportements contradictoires des administrés.

Je vous rappelle que sont prévues les opérations suivantes :

➤ Opérations en phase projet après DUP:

- RD 1032 – Liaison RIBECOURT-NOYON : 92,93 M€,
- RD 981 – Déviation de TRIE CHATEAU : 28,8 M€,
- RD 929 – Déviation de NEUILLY-EN-THELLE : 10 M€,
- RD 12-931 – Liaison BRESLES-BAILLEUL : 10,5 M€,
- RD 932 – Déviation de THOUROTTE : 4 M€,
- RD 901 – Déviation de TROISSEREUX,
- Desserte environnementale de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE.

➤ Opérations dont les études sont en cours :

- Liaison RN 31 – RN2 – Déviation de la vallée de l'Automne,
- Liaison A16/A29,
- Liaison CREIL-CHAMBLY,
- Mise à 2 x 2 voies RD 200 et RD 1330,
- RD 927 – Déviation AMBLAINVILLE-MERU,
- RD 137 – Déviation de MOUY,
- RD 1017 – Déviation de LA CHAPELLE EN SERVAL,
- RD 62 – Déviation de MOGNEVILLE,
- RD 932 – Contournement de NOYON,
- RD 1017 – Déviation de PONT-SAINTE-MAXENCE et FLEURINES,
- RD 1016-RD 201 – Aménagement du carrefour de la Pierre Blanche.

1.2 - Les circulations douces

La Trans'Oise d'une longueur de 240 km est un projet majeur de développement durable, dont la réalisation se poursuit.

Elle est complétée par la mise en œuvre du schéma directeur des circulations douces (SDCD) qui définit, à l'attention des collectivités, les priorités sur lesquelles le département est susceptible d'apporter un soutien technique et financier.

Dans le cadre de la loi LAURE et de notre politique de développement des infrastructures de circulation douces, et en complément du grand projet Trans'Oise, il paraît opportun d'étudier, lors de chaque rénovation lourde de chaussée sur routes départementales, en agglomération et hors agglomération, la réalisation de bandes cyclables dans les limites de la route existante.

Concernant les opérations nouvelles, l'opportunité de réalisation d'une voie de circulation douce ou de balisage d'un itinéraire de substitution est maintenant systématiquement étudiée.

1.3 - Les transports collectifs

A la différence d'une grande majorité de départements, le Conseil général assure gratuitement le transport scolaire de plus de 53.000 élèves, de l'école primaire au lycée excédant largement le périmètre de ses seules compétences liées au transport des collégiens.

Plus de 540 cars desservent ainsi le réseau départemental et ses 63 lignes interurbaines régulières avec un service spécifique pour les communes rurales. Notre double objectif est de simplifier le déplacement des élèves en les réduisant et de soutenir financièrement les familles. L'organisation de ces transports représente en effet une aide de 900 € par collégien et par an.

La mise en place au 1er janvier 2009 des nouvelles délégations de service public dans ce domaine a significativement contribué à l'amélioration du service rendu par la création de nouvelles lignes et le renforcement de celles existantes avec le maintien d'un minimum de liaisons pendant les vacances scolaires.

La création du SMTCO qui a permis de réunir toutes les Autorités Organisatrices de Transport et les relations étroites entretenues avec les groupements de communes qui mettent en œuvre des services collectifs à la demande a renforcé de manière significative l'interconnexion de l'ensemble des réseaux dans le cadre d'une inter-modalité renforcée. Outre cette complémentarité de réseaux, l'harmonisation des tarifs et de l'information a également été recherchée.

Le transport des personnes handicapées doit retenir toute notre attention et plusieurs orientations méritent d'être posées au regard du doublement de la charge financière du département en 4 ans :

- la rationalisation des transports des handicapés (OMTA : Oise mobilité Transport adapté) en faisant la distinction entre déplacements contraints et déplacements de loisirs et en limitant le transport vers les ESAT, IME, ITEP ... bénéficiant d'une dotation transport afin d'éviter l'évolution annuelle très importante de ces crédits (doublement en 4 ans) ;
- l'application du règlement du transport des élèves handicapés encadrant strictement les prestations organisées par le département ;
- un dispositif visant à inciter les familles quand elles le peuvent à effectuer elles-mêmes ces transports avec leur véhicule ;
- l'optimisation des circuits.

En conclusion, l'actualisation du plan routier à 15 ans élargi aux moyens de circulations douces et aux transports constitue un plan de mobilité durable permettant de mettre en perspective et en complémentarité les actions engagées par le département pour la mobilité.

1.4 – Une exploitation des réseaux de déplacement à l'ère de la modernité

Pour accompagner les Isariens dans leurs déplacements, les services chargés de l'exploitation des routes et des transports ont associé leurs efforts à ceux du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Oise pour offrir la meilleure information combinée sur l'état des routes et des transports en commun.

Développé dans le cadre du projet SISMO, le site Oise-mobilité.fr donne en temps réel les informations sur les incidents signalés par les exploitants de réseaux de transport collectif et d'ici la fin de l'année, ce sont les agents d'exploitation qui remonteront directement depuis leurs véhicules les informations sur l'état du réseau routier départemental.

D'ores et déjà chaque Isarien a la possibilité de s'abonner à des alertes mail ou SMS pour avoir les informations sur :

- les retards dans les transports en commun,
- les chantiers sur les routes de l'Oise,
- les accidents ou bouchons sur les routes départementales.

Confirmer et renforcer un service public des routes constitue l'une de nos priorités et nous poursuivrons en 2012 la modernisation concrète des pratiques et des matériels dédiés à ces missions.

2 – Soutenir le développement durable des territoires

2.1 – Favoriser les projets communaux et intercommunaux

Fortement impliqué aux côtés des communes et de leurs groupements au travers de sa politique de soutien au développement des territoires, le Conseil général contribue de manière déterminante à la réalisation de leurs projets d'équipement et au soutien de l'activité économique.

Nous y avons consacré 42 M€ au compte administratif de 2010. 1.326 dossiers nouveaux ont été réceptionnés en 2011, dont 477 ont déjà été financés ; 2.016 sont en instance et 1.525 subventions ont été octroyées pour un montant global de 43,2 M€.

Cette année, nous avons décidé de renforcer encore cet accompagnement des collectivités territoriales isariennes dans leurs projets d'aménagement en portant l'enveloppe d'Autorisations de Programme (AP) de 42 à 47 M€, et en portant à 70,8 M€ le montant des Crédits de Paiement (CP).

Dans un contexte de RGPP, conduisant à mettre fin aux missions d'ingénierie locale, jusqu'alors assurées par les services de l'Etat, au bénéfice des petites communes rurales, le Conseil général a su veiller à la constante adéquation des outils d'aménagement et de développement qu'il a mis à la disposition des collectivités depuis 2006. Ces outils ont permis, à un moment où il fallait soutenir l'emploi par des investissements, de faire avancer plus vite les opérations et d'injecter plus rapidement de l'argent dans l'économie locale afin d'être ainsi à la pointe du maintien des petites entreprises dans les périodes de crise.

L'investissement et la solidarité territoriale qui sont restés nos priorités en 2011, le demeureront en 2012 et nous continuerons pour cela à nous appuyer sur les interventions de l'EPFLO, de la CAP'Oise, de la SAO et de l'ADTO.

2.2 – Des outils de développement innovants et performants

L'EPFLO, Etablissement Public Foncier Local de l'Oise : outil essentiel pour aider les maires à maîtriser le foncier et pour construire des logements :

- un plan pluriannuel d'investissement de 52,6 M€,
- une intervention devant générer la production de 1.847 logements,
- 388 communes adhérentes représentant 559.236 habitants,
- 350 ha d'acquisitions,
- 41,55 M€ engagés depuis 2007.

La CAP'Oise, première centrale d'achat départementale en France dispose d'un catalogue qui s'étoffe de jour en jour et qui s'adapte aux besoins des collectivités territoriales ainsi qu'en témoigne son enrichissement récent au sel et lames de déneigement.

Elle offre des réductions allant de 30% à 70% et enregistre à ce jour 6.675 commandes passées en toute sécurité et rapidité pour un montant de 40,3 M€.

A elle seule, l'ADTO, transformée en Société Publique Locale et dénommée Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise, compte à ce jour 294 adhérents représentant 668 communes, et a favorisé l'émergence ou la finalisation de 471 projets représentant un volume de travaux de près de 450 M€.

La SAO, Société d'Aménagement de l'Oise, réalise quant à elle des opérations d'aménagement et d'équipements publics qui représentent à ce jour un volume d'affaires de près de 100 M€.

2.3 – Haut débit, un département exemplaire

L'Oise est l'un des premiers départements à avoir réalisé un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui doit permettre de favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur articulation avec l'investissement privé. Toutefois cet exercice a mis en lumière le risque d'une nouvelle fracture numérique, territoriale et sociale, liée à la fois à l'écroulement des seules zones rentables par les opérateurs de communications électroniques et à l'absence d'une intervention publique coordonnée et nécessaire faute de financements nationaux adéquats.

Nous sommes aujourd'hui un département exemplaire qui dispose d'une couverture haut débit qui atteint quasiment 100%.

Le passage au très haut débit est une ambition que nous avons. Les montants en jeu nécessitent toutefois un soutien adapté de l'Etat et très certainement une participation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

3 – Contribuer à la sécurité des biens et des personnes

3.1 – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Chargé de prévenir, protéger et secourir les personnes, les biens et l'environnement, les sorties de secours du SDIS en 2010 ont porté sur 61.235 interventions, soit une moyenne de 168 par jour.

Les secours aux personnes viennent en tête avec 73,15%, 9,92 % des interventions sont liées à des inondations, sauvetages d'animaux, pollutions... Les feux représentent 7,82%, les accidents sur la voie publique 6,21%, la destruction de nids d'hyménoptères 2,1%, le reste correspondant malheureusement au lot de fausses alertes.

Ces interventions ont été rendues possibles grâce aux 2.473 sapeurs-pompiers de l'Oise.

Le département prend toute sa part à l'exercice de ces missions avec une contribution annuelle de fonctionnement du SDIS de plus de 29 M€.

Le financement, assuré en majorité par le Conseil général, pour un coût de 26 M€ de la nouvelle direction départementale du SDIS, témoigne également de la volonté de notre collectivité de doter les Isariens des moyens les plus modernes pour assurer leur sécurité.

Ce projet, réalisé en 2 ans, permet en effet de rationaliser l'implantation des moyens indispensables à l'exercice des missions de sécurité.

Installé sur une surface de 10 ha, il regroupe en un seul site la direction départementale du SDIS, le centre de traitement de l'alerte et un nouveau centre de secours pour le nord de BEAUVAIS, ainsi que la pharmacie et le magasin.

Le centre de formation et un gymnase réalisés sur ce site contribuent à assurer une réponse opérationnelle adaptée.

Enfin, ce projet certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) répond aux exigences du Conseil général en matière de développement durable avec notamment des bois végétalisés, la récupération des eaux pluviales pour le lavage des véhicules et l'arrosage, les capteurs solaires pour fournir l'eau chaude sanitaire etc.

3.2 – Les secours aux plus vulnérables

Parce que certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres et du fait des compétences transférées au département, une attention toute particulière est apportée aux enfants et aux aînés.

La cellule de recueil d'informations préoccupantes (CRIP)

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2009, la CRIP qui permet le recueil d'informations préoccupantes d'une manière centralisée et au plus près des familles, voit son activité augmenter en moyenne de 13,3% entre 2009 et 2010. Sur 2.252 recueils en 2010, 60 % le sont par les MSF et 40 % par la CRIP centrale.

2011 marque également une évolution à la hausse du nombre d'informations préoccupantes qui était égal à 957 à la fin du 2ème trimestre 2010 et qui est de 1.117 à la fin du 2ème trimestre 2011, soit une évolution au 1er semestre de plus de 16,7 %.

Une meilleure appropriation de cet outil qui garantit aux enfants et à leurs familles l'accès à une aide et un accompagnement dans des situations de vulnérabilité est assurément à l'origine de cette tendance.

La téléalarme et le service de convivialité

Afin de respecter le choix de vie des personnes âgées de vivre à domicile, le Conseil général a mis en place un service non réglementaire, la téléalarme, permettant d'assurer la sécurité et la santé de nos aînés qui y sont abonnés quelle que soit la nature de leur appel.

Au 30 septembre 2011, le nombre d'abonnés était de 8.348, soit une augmentation de près de 6,5 % par rapport à l'année précédente. En moyenne 163 appareils sont installés tous les mois.

Plus récemment, en application d'une délibération prise lors du Budget Primitif de 2011, le département a souhaité intensifier ses efforts en direction des personnes que l'isolement, l'absence de liens familiaux rend vulnérables.

Les premières déclinaisons territoriales d'un service de convivialité vont aussi être à l'œuvre dans un premier temps sur 21 cantons pour être étendues d'ici la fin de l'année à l'ensemble du territoire.

Par cette expérimentation, et en partenariat avec les associations d'aide à domicile, le Conseil général renforce sa présence aux côtés des personnes âgées isolées en complément des prestations inhérentes aux aides humaines apportées par l'APA. Il facilite aussi l'employabilité d'une autre catégorie de personnes que l'absence d'emploi rend vulnérable.

3.3 – Les casernes de gendarmerie

Dans l'Oise, le département assure les travaux de construction, de rénovation et d'entretien de la plus part des casernes de gendarmerie.

Cet engagement illustre la volonté du département de faire en sorte que par son intervention, l'ensemble du département soit doté de gendarmeries modernes afin de couvrir plus efficacement les besoins des Isariens, de contribuer ainsi à leur sentiment de sécurité et de faire en sorte que les familles des gendarmes disposent d'un cadre de vie de qualité.

Le lourd programme de reconstruction des casernes lancé dans les années 1980 a connu une forte accélération ces dernières années.

Après l'achèvement des travaux des casernes de CLERMONT en 2009 et de MOUY en 2010 ainsi que le lancement de ceux de la caserne de NOAILLES qui sera livrée en décembre 2011, resteront à livrer les opérations suivantes qui sont actuellement en études :

- Construction de la caserne de SAINT-LEU-D'ESSERENT (canton de MONTATAIRE)
- Construction de la caserne de BRESLES (canton de NIVILLERS)
- Extension-réhabilitation de la caserne de BRETEUIL (canton de BRETEUIL)
- Extension de la caserne de LIANCOURT (canton de LIANCOURT).

3.4 – La sécurisation des routes

L'effort que nous avons entrepris pour sécuriser davantage notre réseau routier commence à porter ses fruits, puisque les éléments de l'accidentologie fournis par les services de l'Etat mettent en avant une baisse de 38 % par rapport à 2009 du nombre de tués sur le réseau départemental (32 en 2010 contre 55 en 2009).

Après avoir formé cinq agents issus des UTD à la démarche sécurisation des passages à niveau, ce diagnostic est aujourd'hui terminé. Les grilles d'inspection des 74 passages à niveau expertisés ont ainsi pu être transmises au Préfet de l'Oise.

Des études de sécurité sont en cours sur les axes accidentogènes suivants :

- RD 1001 / RD 609 – carrefour de DIEUDONNE / ANSERVILLE,
- RD 981 / RD 3 – carrefour de la NEUVILLE D'AUNEUIL,
- RD 105 – carrefour au hameau de COURCELLES (commune de BORNEL),
- RD 935 – Carrefour d'ANTHEUIL-PORTES,
- RD 6 / RD 915 – carrefour de DELINCOURT.

L'exposition au risque d'accident et au risque d'être tué est environ 14 fois plus élevée en motocyclette qu'en voiture. De plus, pour un motard, en cas d'accident, la présence d'une glissière peut constituer un caractère aggravant. C'est pourquoi, nous avons procédé à la sécurisation des glissières métalliques en procédant à la pose de 30.000 ml d'éléments de protection.

C - LE DEPARTEMENT, BOUCLIER ENVIRONNEMENTAL

Le Conseil général s'est engagé dès 2005 dans une démarche ambitieuse et volontaire en matière de développement durable à travers l'adoption de son Agenda 21.

Conçu comme un véritable outil de dialogue et de partenariat avec notamment la création du Conseil Départemental de Développement Durable de l'Oise (CDDO), notre Agenda 21, dont les actions étaient réalisées ou en cours de réalisation à 78 %, a donné lieu à une première actualisation lors du budget primitif de 2011 pour en renforcer la dimension stratégique à l'aune de nos priorités et tout particulièrement en termes :

- d'exemplarité dans la gestion durable de notre patrimoine et de nos compétences,
- de soutien permanent aux activités économiques solidaires et sociales,
- d'accessibilité pour tous à l'ensemble du territoire,
- de gestion durable de la biodiversité et des ressources,
- de développement territorial isarien équilibré et durable.

Cette démarche confirme, si besoin était, la volonté du Conseil général d'inscrire de façon pérenne dans ses politiques les grands principes de développement durable à l'échelle du département en lien avec les acteurs présents sur le territoire ainsi qu'avec les Isariens.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité déposer la candidature du Conseil général à sa labellisation auprès du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (dossier déposé le 1er juin 2011).

Le rapport sur la situation en matière de développement durable qui vous est présenté pour la première fois au cours de notre réunion en constitue l'illustration.

1 – Pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources

A ce titre, le Conseil général s'engage à préserver, gérer, valoriser et sensibiliser au patrimoine naturel isarien, à protéger la ressource en eau, à prévenir et à maîtriser la production des déchets ménagers et assimilés et à les valoriser, à développer les énergies renouvelables.

1.1 - La préservation et le maintien des milieux naturels

Dans ce domaine, le département s'appuie sur son schéma départemental des espaces naturels adopté en 2009, qui définit un programme d'actions sur 10 ans pour 68 sites ENS prioritaires et 179 autres ENS d'intérêt plus local, et a su développer de nombreux partenariats tant avec ses partenaires historiques (le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie/le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement/le PNR Oise Pays de France/le Conservatoire Botanique National de Bailleul... qu'avec les propriétaires de ces espaces publics et privés.

16 Grands Ensembles Naturels Sensibles ont également été identifiés afin de favoriser la prise en compte des continuités écologiques.

Le département intervient également sur les zones humides et les milieux forestiers.

1.2 - La protection de la ressource en eau, du prélèvement au traitement

Fournir de l'eau de qualité à un prix raisonnable demeure une priorité départementale. Le Conseil général s'attache à accompagner les communes dans leurs travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement. Comme nous nous y étions engagés, nous avons poursuivi en 2011 notre soutien pour la remise à niveau du parc de stations d'épuration ou la construction de nouvelles stations spécialement dans les communes rurales qui n'avaient pu faire d'autres choix que de différer leurs travaux de mise aux normes de leur assainissement. En moyenne, le département octroie 124 subventions d'un montant global de 5,5 M€ par an aux collectivités, sachant qu'à ce jour et depuis le début de l'année, 105 subventions pour un montant total de 4,4 M€ ont été accordées.

Dans ce domaine comme dans celui plus général de l'ingénierie locale, il met gratuitement à la disposition des communes et de leurs groupements, les outils qu'il a su faire évoluer tels que le SATESE, le SATEP et la CATER.

Ces efforts seront poursuivis en 2012 seul ou en complément des Agences de l'Eau.

1.3 - La réduction des déchets et leur valorisation

L'année 2010 par l'adoption du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a constitué le point de départ d'une véritable politique de prévention et de recyclage de nos déchets.

La mise en place d'un observatoire départemental des déchets pour s'assurer de la réalisation des objectifs ajoutée à toute une série de mesures d'accompagnement en direction des communes et de leurs groupements ont permis de donner une réalité à cet ambitieux programme.

Sont ainsi soutenues au titre de l'aide aux communes depuis 2011 :

- les études d'amélioration du service public de gestion des déchets,
- les travaux de création de recyclerie avec l'objectif d'en créer 10 à horizon 2018,
- l'acquisition par les EPCI de composteurs redistribués aux Isariens avec un objectif de couverture de 15 % des foyers à horizon 2012 et de 25% des foyers à horizon 2018,
- la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du tri en 2011, dont la mission sera d'encourager les habitants à limiter, à la source, leur production de déchets ménagers. Cette démarche citoyenne de prévention, qui s'inscrit dans la continuité du PDEDMA, vise à limiter les besoins de construction de nouvelles structures coûteuses de traitement des déchets.

A ce titre, c'est un montant de subvention de 122.520 € qui a été individualisé.

- Certaines de ces mesures ont également bénéficié aux associations qui, depuis le milieu d'année, ont recruté des personnes en contrats aidés sur cette thématique du tri et de la réduction des déchets grâce au dispositif « Coup de pouce pour l'emploi ». Cette initiative du Conseil général permettra à terme le recrutement de 500 personnes en contrats aidés.

1.4 - La promotion d'une consommation raisonnée en énergie

Dans ce domaine, le département a su adapter ses interventions et intensifier ses partenariats. L'accord cadre avec l'ADEME a été renouvelé sur la période 2009/2011. Il porte sur 39 actions qui chacune contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un plan climat énergie territorial est en cours de réalisation en lien avec le schéma régional Climat, air et énergie. Il servira de base au prochain rapport sur la situation en matière de développement durable pour 2012 à la présentation duquel la loi Grenelle 2 assujettit les départements et les régions ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants.

Depuis 2008, le Conseil général, au travers de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et de l'association « les ateliers de la Bergerette », favorise la création d'espaces info énergie sur tout le territoire départemental appuyé par le réseau des maisons du Conseil général.

Toujours au travers de l'aide aux communes, le département soutient les projets d'énergie renouvelables des collectivités locales et bonifie ses aides aux bailleurs sociaux pour des projets de bâtiments de haute qualité environnementale.

C'est aussi dans la gestion au quotidien de son patrimoine, que le Conseil général s'engage résolument sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion du développement durable grâce :

- o à la réalisation depuis 2008, d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) du patrimoine bâti que représentent chacun des 66 collèges et de 94 autres bâtiments départementaux ;
- o au renouvellement en 2009, des marchés d'exploitation des installations de chauffage et de traitement de l'air de ces collèges, qui incluent le développement de sources d'énergie renouvelables.

Fin 2011, fonctionneront 3 chaufferies bois et 5 installations solaires. 3 autres installations solaires sont prévues en 2012.

Ces nouveaux marchés, conclus pour 8 ans (2009-2017), en imposant des objectifs maximum de consommations d'énergies et en intégrant des clauses d'intéressement, sont un gage d'économies significatives. D'ores et déjà, l'exécution sur 2 ans des marchés a permis une économie de 680.000 € représentant le prix de chauffe pendant 21 ans d'un collège d'une capacité de 700 élèves. Elle a également permis d'éviter le rejet de 3.400 tonnes de CO².

La mise en œuvre de ces actions nous a permis d'obtenir depuis 2008 des certificats d'économies d'énergie (CEE). C'est ainsi qu'une subvention de près de 75.000 € devrait prochainement nous être versée.

2 – Garantir le cadre de vie des Isariens

Parce que le cadre de vie est un enjeu désormais admis par tous et qu'il se compose de plusieurs dimensions précédemment évoquées, l'aménagement, les déplacements, les paysages, le voisinage, le lien social ou encore le logement, il est nécessaire à ce stade du rapport sur nos orientations budgétaires de s'attarder sur les répercussions directes de nos politiques sur la qualité de vie des Isariens et donc du renforcement de l'attractivité de nos territoires.

Il s'agit de politiques qui poursuivent l'objectif d'attirer notamment l'implantation de facteurs de production et d'habitants et de développer le tourisme. Elles constituent un facteur de vitalité pour notre département.

2.1 – Soutien à l'activité économique

Ainsi au-delà de nos propres atouts en termes de richesses naturelles et patrimoniales, le Conseil général bien qu'il ne soit pas chef de file du développement économique, s'attache à maintenir un tissu industriel généraliste où les principales filières d'activités sont représentées ce qui lui a permis de résister davantage que ses voisins picards aux effets de la crise économique.

Face aux effets de la crise, le Conseil général a renforcé sa politique volontariste en faveur de l'emploi : créations d'emplois aidés, aides à l'immobilier d'entreprise, soutien à la filière agricole, agro-alimentaire, artisanale et aux commerces de proximité.

Dans ce secteur, il convient :

- de renforcer nos dispositifs d'observation, d'évaluation et de partenariats avec la région, chef de file du développement économique ainsi qu'avec les organismes consulaires ;
- de poursuivre la mise à disposition de zones d'activités qualitatives d'intérêt départemental en donnant un accès haut débit à toutes les entreprises, tout en maîtrisant le foncier et la desserte ;
- de faciliter et de soutenir l'implantation et le développement de structures de formation (ESCOM, Institut LASALLE, internat d'excellence de NOYON...) ;
- de privilégier les filières d'activités en développement, en particulier le secteur agro-alimentaire et la chimie verte ;
- de continuer à investir dans des projets structurants, tels que :
 - Le Canal Seine Nord Europe qui est susceptible d'apporter des perspectives de développement pour les entreprises présentes et de valoriser l'attractivité de l'Oise ;
 - Les Plates-Formes Multimodales qui pourront être de nouveaux bassins d'emplois ;
- de continuer à soutenir les territoires impactés par les restructurations de sites de défense (Noyonnais...).

2.2 - Soutien du développement touristique

Le développement touristique doit passer par une politique forte, permettant de renforcer l'attractivité de l'Oise et la création d'emplois.

Le tourisme est générateur d'emplois directs et indirects non délocalisables et contribue à renvoyer une image positive et attractive du territoire. Le département confortera sa politique de développement touristique par la mise en place d'un nouveau plan d'actions sur 3 ans de 2011 à 2014 et la continuité de son soutien à Oise Tourisme.

Ce plan d'action s'appuie sur un bilan positif du Schéma départemental du Développement Durable du Tourisme et des Loisirs 2006/2010 (SDDTL) ; le département a déployé ses efforts pour la mise en œuvre des principales actions définies par ce schéma :

- **développement de l'offre touristique d'accueil** qui se traduit par la création ou la rénovation de 42 gîtes et 153 chambres d'hôtes depuis 2004 dont certains sont labellisés tourisme et handicaps ;
- **développement du tourisme nature** notamment par l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de 97 itinéraires pérennes et par la définition d'un schéma départemental des circulations douces ;
- **meilleure information et valorisation des atouts touristiques** du département par l'implantation de 63 Relais Information Services (RIS) présentant les points d'intérêt touristiques départementaux.
 - Le développement du professionnalisme par la formation des acteurs et le développement et la mise en réseau de filière festif / ludique sont deux actions que le département a confié à son partenaire technique privilégié : Oise Tourisme-Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT). Parmi les temps forts menés avec succès par ce dernier :

- l'organisation d'un séminaire avec les offices de tourisme et communautés de communes,
 - une opération de valorisation du label Tourisme et Handicaps au château de Saint-Just à BELLE- EGLISE,
 - la manifestation Oise Verte et Bleue,
- autant d'occasions de rencontres d'échange et de découverte des richesses touristiques de l'Oise.

Parmi les nouvelles pistes d'actions à entreprendre sur la période 2011-2014, se sont concrétisées et dès 2011 au travers notamment de :

- la **poursuite de la politique de développement de l'offre d'hébergement touristique, de valorisation du patrimoine et du tourisme nature et l'actualisation des aides départementales correspondantes** ;
- le **développement des sports de nature** avec la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), des circulations douces et la découverte des espaces naturels sensibles, constituant autant de facteurs de réussite ;
- la **valorisation du tourisme d'affaires** mis en œuvre par Oise Tourisme, créneau porteur, pour lequel le département possède de nombreux atouts (patrimoine d'exception à proximité de l'aire urbaine parisienne qui concentre un fort potentiel de demande).

A cet égard la création d'un syndicat mixte de valorisation des retombées économiques de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE est à l'étude.

3 – Les marais de SACY-LE-GRAND et la forêt d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE : Deux modèles de gestion durable.

3.1 - Les marais de SACY-LE-GRAND et la maison départementale de l'Environnement.

Proches de la vallée de l'Oise, les marais de SACY-LE-GRAND constituent une vaste zone humide et tourbeuse d'une superficie voisine de 1.000 ha.

Ils sont inventoriés au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et intégrés au réseau Natura 2000.

L'institut européen d'écologie les considère comme étant la seule tourbière d'intérêt national dans l'Oise.

La propriété départementale s'étend sur 242 ha classés en ENS et le périmètre de la zone de préemption couvre une superficie de 806 ha.

Le Conseil général assure en direct la gestion et la mise en valeur de ce site. Deux objectifs guident cette gestion :

- préserver sa richesse écologique faunistique et floristique : on y dénombre 26 espèces floristiques à haute valeur patrimoniale et 17 espèces protégées au niveau régional, et de nombreuses espèces animales d'intérêt européen.

La gestion s'opère par pâturage exclusif avec un troupeau de 78 bovins et de 23 chevaux.

- développer l'ingénierie écologique

Les marais de SACY peuvent fournir un terrain d'expérimentation et de recherche pour favoriser les connaissances sur les écosystèmes et leurs fonctionnements.

- permettre sa découverte au public.

Les marais de SACY seront dans un premier temps ouverts au public en 2012 à l'issue de la réalisation des cheminements et des aménagements pour l'observation de la faune et la flore.

Le grand projet qui rendra les marais de SACY accessible au public repose sur l'ouverture en 2013 d'une maison de l'environnement.

Cet équipement constituera un pôle d'animation majeure pour le département ainsi qu'un centre de ressources scientifiques et documentaires avec un rayonnement à l'échelle de la Picardie.

A partir de cette maison et en bordure des marais, deux cheminements seront créés pour favoriser la découverte du patrimoine naturel isarien par tous (3,5 km environ). Le site sera un haut lieu de valorisation pédagogique, notamment en direction des scolaires, avec la mise en place de panneaux d'information permettant la découverte de la faune et la flore indigène, des spécificités écologiques.

Ce lieu de communication et d'échanges sur la politique environnementale du département et sur les enjeux de préservation privilégiera des partenariats avec les collectivités membres du syndicat mixte des marais de SACY mais également des partenariats scientifiques avec l'Institut Lasalle, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, la Station Ornithologique des marais de SACY ...

3.2 - La forêt d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE

Autre facette de la politique départementale de gestion de sites naturels exemplaires, l'acquisition en 2006, par le Conseil général, d'un espace boisé de 127 ha situé dans le massif de Thiescourt sur la commune d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE.

Le Conseil général y intervient pour protéger ce vaste ensemble boisé d'intérêt écologique et patrimonial, et y développe le « tourisme vert » en lien avec le projet de développement touristique porté par la communauté de communes du Pays des Sources (CCPS).

En 2009, il a mené une étude afin d'évaluer les potentialités écologiques et touristiques du site et définir un programme d'actions pour gérer et aménager durablement cet espace qui a abouti à l'adoption, le 18 juillet 2011, d'un plan de gestion forestière à l'horizon 2030, réalisé avec l'Office National des Forêts (ONF).

Les premiers travaux sur le site démarreront début 2012 avec notamment la création de nombreux sentiers de randonnée, l'installation de divers équipements d'accueil du public et l'aménagement d'un sentier pédagogique pour la découverte de la faune et de la flore.

Plusieurs sorties Nature sont organisées sur ce site, en partenariat avec la maison du Conseil général de LASSIGNY et le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE), afin de faire découvrir au grand public les richesses de ce boisement.

Le département de l'Oise accompagne le Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR). Les programmes d'actions et le fonctionnement de la structure représentent, dans le contrat de parc 2007-2013, une somme totale de 4.664.000 €, soit une moyenne annuelle de 666.285 €.

Au-delà des actions en faveur de la protection de l'environnement et la préservation des biocorridors, qui s'inscrivent pleinement dans les priorités départementales, il est souhaitable que le PNR contribue à une évolution harmonieuse et équilibrée de son territoire. Les évolutions sociétales, sont à prendre en compte tant du point de vue économique, en redynamisant l'ensemble du tissu économique du territoire et en favorisant la création d'entreprises et d'emplois, que du point de vue de l'habitat en facilitant le développement de l'offre locative dans un objectif de mixité sociale. La procédure de révision de la charte, engagée en 2011, devra permettre de faire évoluer les actions du PNR en ce sens.

D – LE DEPARTEMENT, PORTEUR D'AVENIRS

1 - La jeunesse, privilégié du Conseil général

Le département met également en œuvre un ensemble d'actions contribuant à la réussite éducative des jeunes qui vont bien au-delà de ses compétences obligatoires en couvrant tous les champs des apprentissages.

1.1 - Le collège numérique

Après la mobilité des jeunes et au-delà des efforts importants d'investissement et d'entretien que le département consacre aux collèges (60,1 M€ en 2011) et pour en assurer le fonctionnement (8,9 M€ et 635 agents pour les collèges publics, 3 M€ pour les collèges privés), le Conseil général a fait de la jeunesse une cible privilégiée de ses politiques départementales qu'il s'agisse de l'éducation et du projet éducatif du Conseil général, des pratiques sportives, musicales et culturelles, de la santé, de sa politique jeunesse...

Toute une série d'opérations contribuent à faire du collège numérique une réalité dans l'Oise. Fin 2011 et début 2012, l'opération Ordi60 sera à nouveau déployée en direction des élèves entrés en 6ème à la dernière rentrée scolaire (11.000 élèves). Au total près de 70.000 ordinateurs auront été mis à la disposition des élèves et des personnels éducatifs en 4 années.

L'opération Ordi60 ne constitue qu'un maillon du dispositif général mis en place par le département- de l'Espace Numérique de Travail (ENT) à la plateforme éducative en ligne Paraschool en passant par les tableaux numériques interactifs.

L'ENT offre dès cette rentrée à tous les collèges un site sécurisé donnant accès aux données relatives à la scolarité des élèves et à la vie scolaire. C'est aussi un trait d'union entre le collège et les familles. Soucieux de se mettre au service de toute la communauté éducative, le Conseil général a en outre imaginé un portail éducatif Péo60.fr qui informe notamment des actions éducatives menées avec le soutien du Conseil général dans chaque collège et constitue la porte d'entrée de l'ENT. Le site bénéficie d'une moyenne de 7.000 visiteurs par mois.

En termes d'infrastructures, l'accès au très haut débit est disponible depuis plus d'un an dans quasiment l'ensemble des collèges.

1.2 - La réussite éducative

Le projet éducatif du Conseil général « grandir, réussir, s'épanouir dans l'Oise » est une autre des multiples facettes que revêt l'intervention de notre collectivité en faveur des jeunes. Les actions auxquelles renvoie ce projet témoignent de la transversalité de leur mise en œuvre à la fois en interne mais aussi avec l'ensemble des partenaires du Conseil général pour favoriser le développement personnel et la citoyenneté de chaque collégien qu'il s'agisse :

- des projets éducatifs locaux,
- de l'éducation au développement durable,
- de la lutte contre les discriminations,
- du conseil général des jeunes,
- du travail d'histoire et de mémoire,
- de l'éducation à la santé...

et plus généralement des projets éducatifs des collèges soutenus par le département.

L'éducation à la santé comporte plusieurs volets, la formation aux premiers secours et des actions d'éducation sur des thématiques réclamés par les jeunes collégiens telles que la vie affective et sexuelle, la nutrition...

D'autres interventions favorisant l'autonomie et la créativité des jeunes ont également été mises en œuvre et continueront de l'être au titre de la mobilité internationale, de l'aide au permis de conduire notamment.

1.3 - La politique départementale patrimoniale en appui de la réussite éducative

La construction d'internats est également un élément de la politique du Conseil général afin d'assurer l'égalité des chances dans la mesure où ces équipements permettent aux collégiens d'accéder à un hébergement adapté et de coût modéré, de profiter d'un encadrement et d'une vie en collectivité tout en évitant des déplacements coûteux et fatigants.

C'est sur ces bases que l'internat du collège Fernel à CLERMONT a été conçu et a servi de modèle à l'Etat pour normer les internats d'excellence.

Dans cette logique, le département a porté l'internat d'excellence à NOYON dont la 2^o tranche de travaux incluant une classe préparatoire aux grandes écoles a ouvert à la rentrée scolaire.

A terme deux internats supplémentaires verront le jour à MONTATAIRE (36 places) et à BEAUVAIS (36 places).

Avant d'engager la construction ou l'extension de tout nouveau collège, le travail actuellement mené sur la carte scolaire devra être finalisé avec pour objectif d'optimiser l'exploitation des places d'accueil existantes qui seront mises en perspective avec l'évolution des effectifs des secteurs primaires et élémentaires pondérée de l'impact prévisible de l'urbanisation et des mouvements de population.

Le département continuera à donner toute sa place aux élèves porteurs de handicap en s'inscrivant résolument dans la construction de sections d'éducation motrice. Deux sections d'éducation motrice (SEM) accueillent actuellement des élèves, l'une provisoire à CAUFFRY et l'autre à LA CROIX SAINT-OUEN. Une troisième ouvrira à BEAUVAIS en septembre 2013 et la construction d'une SEM définitive à CAUFFRY est à l'étude.

1.4 - La restauration scolaire

- Le réseau des 66 collèges -

En charge de la responsabilité de restauration scolaire dans les collèges depuis 2004, le département est aujourd'hui le premier restaurateur de l'Oise avec 3.500.000 repas par an (soit 25.000 repas par jour) au bénéfice en moyenne de 70% des collégiens.

Il mobilise et mobilise à ce titre d'importants moyens :

- 66 services de restauration, dont 50 en restauration traditionnelle, 2 en satellites de restaurants d'EPL, et 14 en liaison froide d'une unité de production, et 2 internats,
- 66 chefs de cuisine, 42 seconds et 5 cuisiniers itinérants (plus le personnel polyvalent) : du personnel recruté puis formé en continu (management, nutrition, HACCP...).

Il veille, à l'échelle de tout le territoire, à la cohérence d'ensemble de ce service du double point de vue du rapport qualité/prix et des difficultés que peuvent rencontrer les familles.

Ainsi, depuis le 1er mars 2009, un règlement unique pour l'ensemble des collèges publics de l'Oise organise la gestion fonctionnelle et financière des services de restauration et d'hébergement des collèges publics de l'Oise. Régulièrement actualisé, il détermine le cadrage général des 66 restaurants au sein duquel s'exercent les savoir-faire des cuisiniers sous la responsabilité fonctionnelle et l'autonomie des directeurs d'établissement.

Au-delà de ces aspects fonctionnels et financiers, l'accent est mis sur :

- l'amélioration continue de la qualité culinaire du service. Plusieurs initiatives sont valorisées :
 - la mutualisation des idées et le partage des compétences en organisant des **réunions** de cuisiniers (juillet 2010, février et août 2011).
 - l'accompagnement des projets d'établissement en faveur du « mieux manger ». En 2010, des **buffets « à volonté »** ont été installés dans les réfectoires de 5 établissements pour promouvoir la consommation de crudités et de légumes chauds (BEAUVAIS Sand, CREVECOEUR, FROISSY, CLERMONT, IE NOYON).
 - Chaque année, 18 000 € sont répartis sur les établissements proposant des animations dans le cadre de la **Semaine du Goût** organisée en octobre.

▪ Organisé pour la première fois en avril 2011, le département renouvelle l'idée du déjeuner commun = préparé sur un menu unique sur le thème « **Repas Picard** » le 23 février 2012.

○ la préférence aux approvisionnements locaux et bio. Si les menus des restaurants traditionnels sont à l'initiative de chaque établissement ainsi que les approvisionnements (avec la possibilité d'adhérer à la CAP'Oise), ces derniers doivent privilégier le recours à des produits issus de filières de production tenant compte de l'environnement durable (circuit courts, de proximité, équitables, biologiques...)

○ le respect des règles d'hygiène et la sécurité sanitaire. Conscient qu'il s'agit d'un enjeu majeur, la cellule restauration de la direction de l'éducation et de la jeunesse accompagne les restaurants pour mettre en œuvre les actions correctives nécessaires pour répondre aux contraintes fixées par les autorités sanitaires.

- La cuisine centrale de LIANCOURT -

Le département a souhaité disposer de sa propre cuisine centrale de production de repas, qui constituera également le support de la poursuite d'une véritable politique départementale de nutrition-santé spécialement adaptée aux collégiens.

Cet équipement, d'une capacité journalière de 5.000 repas, permettra de répondre aux besoins des 13 collèges anciennement desservis jusqu'en 2009 par les 3 cuisines centrales implantées en lycée, ainsi qu'à d'éventuels futurs besoins. Il se substituera à la solution externalisée qu'aura été le marché transitoire de livraison de repas depuis la rentrée de 2009 passé pour ces 13 satellites, auxquels s'est ajouté à la rentrée de septembre 2010 l'internat d'excellence de NOYON. Ce sont pas moins de 3.500 repas chaque jour en liaison froide, qui sont assurés par la société DUPONT RESTAURATION, titulaire du marché, à partir de son unité de production située à Libercourt (62).

A la rentrée de 2012, la cuisine centrale du département, située à LIANCOURT, sera opérationnelle et desservira les 14 satellites, au terme du chantier commencé en janvier 2011, et après la montée progressive en production entre avril et juin (phase de test des équipements, formation de l'équipe...). Les décisions concernant la structure administrative (statuts), le recrutement du responsable et de son équipe (17 personnes) sont en cours.

- Le fonds social départemental de restauration scolaire -

Enfin, soucieux de réduire les difficultés d'accès aux restaurants scolaires et aider les familles éprouvées par les effets de la crise, le département a décidé en juin 2009 la mise en place d'un fonds social départemental de restauration, détaché de celui des fonds sociaux Etat gérés par les établissements, qui a donné lieu à une première répartition en avril 2010 pour le 1er semestre de l'année.

Les bénéficiaires en sont les élèves internes ou demi-pensionnaires bénéficiaires d'une bourse nationale de taux 1, 2 et 3. Le nombre d'attributaires a été pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire 2010-2011, (derniers connus) de 4.505 et 4.598 pour les collèges publics et de 216 et 212 pour les collèges privés, représentant respectivement 180.494 € et 171.711 € pour les premiers, et 9.551 € et 8.818 € pour les seconds.

1.5 - L'éducation et la pratique sportive des jeunes

Le sport, pour le département est également un enjeu important du système éducatif. La pratique sportive, de compétition ou de loisirs, contribue à la construction physique et intellectuelle des jeunes et constitue un facteur déterminant de la structuration de l'identité de chacun au même titre que l'éducation artistique et culturelle.

La construction par le département d'équipements sportifs au sein ou à proximité des collèges (5 salles de sports seront réceptionnées en 2012), le soutien qu'il apporte aux projets communaux et intercommunaux, le programme départemental d'équipements sportifs de proximité – plus de 50 équipements construits par le département et remis à disposition des communes-, sont autant de moyens pour mailler le territoire en installations sportives favorisant l'accès de tous à tous les sports à tous moments de la semaine et répondre aux enjeux d'aménagement des communes.

2 – Garantir l'accès de tous à la culture

Les difficultés que ressentent les collectivités territoriales et tout particulièrement les départements ne doivent pas nous conduire à faire l'impasse sur les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés depuis 2004 afin de garantir l'accès de tous à la culture et renforcer l'identité de l'Oise et son attractivité.

Depuis 2009, deux équipements départementaux : le Musée départemental et le Parc Jean-Jacques Rousseau offrent par leurs projets la possibilité d'inscrire des identités lisibles, porteuses de sens et fédératrices autour de la politique départementale en matière culturelle.

2.1 - Le Musée départemental

Depuis 1997, l'essentiel du Palais Renaissance est fermé au public et le musée ne présente qu'une faible partie de ses collections dans le bâtiment qui surplombe le porche d'entrée et dans 3 petites salles qui sont dédiées à l'art et au mobilier du début du 20^{ème} siècle. Des travaux de rénovation ont été entrepris de 1997 à 2003, mais aucune réouverture n'a eu lieu.

Plusieurs projets scientifiques et culturels (PSC) ont été bâtis. Ils n'ont jamais eu de suite en raison du montant exorbitant des travaux proposés.

Après étude, il s'avère possible de mettre en place une restauration par tranches fonctionnelles ce qui nous permettrait d'adapter à tout moment la poursuite du projet à nos possibilités financières.

En 2011-2012, seraient réalisés les travaux indispensables de confortement du bâtiment avec :

- la remise en état de la voute sous le porche et de la salle des sirènes,
- la restauration du campanile du musée renaissance qui menace de s'effondrer,
- la mise en conformité de l'ascenseur du palais de renaissance (compris dans notre contrat d'entretien actuel).

Une réunion aura prochainement lieu avec la DRAC (qui a été déjà saisie) pour finaliser les financements Etat.

En 2012-2013, une première tranche de la restauration du Palais Renaissance pourrait être réalisée intéressant les façades ainsi que les salles du 1^{er} étage dans lesquelles pourraient être à nouveau exposées des œuvres majeures dont celles de Thomas Couture. *A l'issue de ces travaux, le bâtiment renaissance serait à nouveau ouvert au public au niveau du 1^{er} et du 3^{ème} étage.*

Pour le reste de l'ancien programme proposé consistant en la construction d'un nouveau bâtiment, la rénovation de tous les bâtiments administratifs donnant sur la cour, la mise en valeur des ruines romaines trouvées dans les cours, les crédits correspondants seront à prévoir en fonction de l'évolution de nos recettes.

Avec ce phasage et pour un coût compris entre 7 à 8 M€, une amélioration très sensible sera apportée entre 2011 et 2014 à l'espace d'exposition du musée lui redonnant ainsi un dynamisme qui lui manque cruellement.

Cette réouverture doit se faire sur la base de projets innovants, de dimension nationale et sur un travail de médiation vers de nouveaux publics (public scolaire...) avec toujours une exigence de qualité artistique et de diffusion de l'art.

2.2 - Le Parc Jean-Jacques Rousseau

Cet équipement est au cœur de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau, figure intellectuelle incontournable du Siècle des Lumières.

En fêtant Rousseau 2012, le Conseil général souhaite créer du sens autour de la pensée d'un philosophe porteur de valeurs universelles qui résonnent dans notre société.

Ce tricentenaire est aussi l'occasion de donner une impulsion nouvelle à notre politique culturelle avec la volonté de se projeter au-delà de nos frontières en favorisant le dialogue des cultures européennes.

Dans ce cadre, le Conseil général a bien avancé dans une démarche de labellisation du parc Jean-Jacques Rousseau en « Centre culturel de rencontre européen » et ce dans la continuité de la rénovation et de la valorisation de ce patrimoine.

Ce centre doit en effet garantir à terme la sauvegarde et la réhabilitation du parc Jean-Jacques Rousseau dans l'esprit des lumières au travers d'un projet intellectuel et artistique.

Nous avons par conséquent deux priorités :

- Respecter le calendrier de rénovation du patrimoine établi en lien avec la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau,
- Valoriser le caractère patrimonial en soutenant l'activité culturelle et pédagogique, gage de l'accroissement de la fréquentation du Parc en privilégiant à cet effet.

L'objectif est en effet de doubler la fréquentation du Parc d'ici 2014 (20.000 entrées par an aujourd'hui) en favorisant le rayonnement touristique et culturel du Parc, à l'échelle nationale et internationale.

Une valorisation du Parc passe comme cela a déjà été engagé par des projets culturels de qualité qui nécessiteront le renforcement en personnel chargé de l'animation et du suivi des actions.

2.3 - Les autres projets favorisant la découverte de la culture

L'accueil de classes et d'artistes en résidence.

La mise en place de projets culturels spécifiques à destination des publics empêchés (mise en place de chantiers d'insertion, outils d'aide à la visite pour le public en situation de handicap).

3 - Le dynamisme associatif du département, une réalité

Parce que les associations contribuent à la vitalité et au développement de nos territoires, elles demeureront en 2012 au cœur de nos préoccupations.

D'ores et déjà, nous avons pris un certain nombre d'initiatives en améliorant leur information et établir ainsi une bonne collaboration et des échanges satisfaisants avec nos services (portail de la vie associative, kit de communication, Oisoscope, maisons de Conseil général...). La création d'une direction ressources au sein des services départementaux, dans le domaine de la vie associative, la direction adjointe de la vie associative, procède également de ce parti pris de facilitation.

Ces interventions pour utiles qu'elles soient seraient vaines si nous ne renouvelions pas chaque année notre soutien aux associations :

- en premier lieu, en accompagnant financièrement leurs projets au travers de dispositifs tels que la contractualisation, la vie locale, le fonctionnement, la vie sportive locale...
- en deuxième lieu, en créant une véritable synergie avec les objectifs que nous fixons à nos politiques culturelles et sportives à l'instar de Oise en scènes, de Oise Verte et Bleue, de Rousseau 2012, de la fête départementale du sport...
- en leur offrant une vitrine au travers des principales manifestations organisées par le département.

L'année 2008/2009 a été une année record en terme de création d'associations avec 742 créations contre une moyenne nationale de 660.

En 2009/2010, malgré une tendance nationale à la baisse (600), ce nombre est encore de 643.

Par rapport au plan régional les créations d'association sont plus nombreuses dans l'Oise dans le domaine de la culture, du social et de l'environnement.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le secteur associatif a créé près de 4.500 emplois en 9 ans. Depuis 2006, cette croissance est supérieure au plan national, et la forte progression de l'emploi associatif tranche avec l'ensemble de l'emploi privé, qui diminue régulièrement depuis 2007, alors que l'emploi associatif augmente fortement depuis 2006.

Selon les données de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le nombre d'associations en activité dans l'Oise en 2010 se situerait entre 11.000 et 12.000 et le nombre de bénévoles serait de 95.000 à 100.000.

E – LES RESSOURCES HUMAINES, LEVIER ESSENTIEL DE MISE EN ŒUVRE DE NOS SERVICES AUX PUBLICS

Le doublement de nos effectifs depuis la décentralisation de 2004, les 504 créations de poste hors transferts de compétences décidées par l'Assemblée départementale, l'existence de services déconcentrés dont la part dans nos effectifs a progressé, la nécessité de contenir nos dépenses de fonctionnement tout en répondant à la demande toujours plus forte des Isariens pour plus de services publics, nécessitent une évolution de la fonction Ressources Humaines (RH).

Désormais positionnée en pôle, la fonction RH doit être partie prenante de toutes les évolutions organisationnelles de notre collectivité et être le levier du changement pour contribuer à l'effort de gestion qui a été entrepris.

A cette fin, plusieurs objectifs sont assignés au pôle RH :

- assurer un recrutement performant, en particulier pour les postes clés et stratégiques, tout en valorisant les ressources internes,
- offrir un système de gestion qui débouche sur des carrières variées, évolutives, épanouissantes et attractives,
- mettre en place un dialogue social véritable tant avec les personnels qu'avec leurs représentants.

Ces objectifs s'inscrivent bien sûr dans le respect de 4 grandes orientations :

- les besoins du public,
- les priorités de l'Assemblée,
- l'adaptation du service public à ses besoins,
- la gestion optimale des fonds publics et de nos possibilités financières.

Ils reposent avant tout sur la qualité, la motivation et l'engagement de tous nos agents autrement dit sur le bien-être au travail. C'est pourquoi, depuis 2004, je me suis attaché à doter nos équipes d'un environnement de travail de qualité, à faire en sorte que chacun, quelles que soient ses missions, comprenne le sens de son action, se sente reconnu par ses supérieurs, ses collègues et ses usagers.

1 - Le bien-être au travail

Des opérations d'aménagement conséquentes ont été menées afin que les conditions de travail des agents soient améliorées de façon significative et partant l'accueil des usagers.

Les services territorialisés du pôle solidarité ont fait l'objet de toutes les attentions. Les Maisons de la Solidarité et des Familles (MSF) de THOUROTTE et de LIANCOURT ont été agrandies afin d'augmenter les espaces pour l'accueil des permanences sociales et les consultations de PMI. D'un coût de près de 1 M€, ces travaux sont aujourd'hui terminés.

Les locaux de l'ancienne caserne Leblond acquis initialement pour y réaliser un centre de formation pour les sapeurs pompiers de l'Oise a donné lieu finalement à l'installation du relais de la solidarité de CREIL et y a intégré la mission « autonomie des personnes et la MSF. Ces travaux d'un montant de 3 M€ ont d'ores et déjà été remis aux équipes et aux usagers de cette partie du territoire.

Le bâtiment Bayard à COMPIEGNE a permis l'installation sur un seul site de plusieurs services installés sur le compiégnois. 130 agents disposant de 3.000 m² au total sont ainsi placés en situation de mieux accueillir et répondre aux besoins des usagers.

D'autres opérations s'aménagent également pour les agents du pôle solidarité : il s'agit des bâtiments du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à BEAUVAIS qui va être réhabilité. Il est prévu d'y consacrer 1,2 M€.

Les autres pôles et métiers du Conseil général ne sont pas laissés à l'écart pour autant. La plupart des Centres Routiers départementaux (CRD) ont donné lieu à d'importants travaux (3 sur 18 construits ou réhabilités) permettant de rendre les locaux qui leur sont affectés totalement adaptés à leurs missions techniques. Ces travaux se sont traduits par la mise à disposition de surfaces de bureaux, le réaménagement de locaux communs, de garages pour les véhicules, une zone couverte de stockage de sel routier, une zone extérieure de stockage de matériaux, une zone de lavage des véhicules et des parkings pour les agents. Deux CRD sont en cours de construction à CREPY-EN-VALOIS et RIBECOURT-DRESLINCOURT et celui de NOAILLES en cours de restructuration. Ces trois sites seront livrés courant 2012 pour un montant de 4,08 M€. Au total le département compte 18 CRD.

Enfin, en préfiguration du regroupement d'ici 2012 de la totalité des services centraux à proximité de l'hôtel du département, la livraison des locaux totalement reconfigurés du bâtiment Hugo et des anciennes archives départementales et l'emménagement en juillet 2011 de 160 personnes composant la direction générale des services, les pôles administration générale, finances et audit et ressources humaines et la direction de la coordination et des services de l'Assemblée.

A cette opération d'un coût de 10,2 M€ fera suite celle de réhabilitation du bâtiment Bénard permettant de desserrer les services centraux de la solidarité et de rapatrier d'autres directions de moyens, ce qui réduira du même coup nos dépenses locatives.

Ces importants travaux bâtimentaires ne se sont pas fait au détriment d'autres dépenses plus ordinaires jugées indispensables, tels que le renouvellement du mobilier, le parc informatique ou encore le parc automobile.

Des chantiers de nature différente mais concourant à la performance des services publics départementaux ont également été entrepris à l'heure où l'Etat a souhaité abandonner le terrain au profit d'une régionalisation de son action.

C'est ainsi qu'en complément du réseau constitué par les 16 maisons du Conseil général, nous nous sommes attachés à faire travailler mieux ensemble nos autres réseaux que constituent les Collèges, les UTD/CRD, les Relais et Maisons de la Solidarité et des Familles. En structurant le département en cinq territoires d'action départementale, chacun animé par un responsable de territoire, nous avons introduit davantage de mutualisation des compétences et des moyens. Nous avons également été attentifs au travail en transversalité en assurant une plus grande présence du département là où se jouent les enjeux pour les territoires.

2- La garantie de l'emploi

Alors que l'Etat a décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, nous affichons résolument le maintien de l'emploi pour tout le personnel

départemental en place. Cette volonté s'accompagne d'une réflexion sur notre référentiel d'organisation permettant d'en mesurer l'adaptation aux missions qui sont les siennes et aux politiques départementales ainsi qu'aux charges qu'elles représentent sur les cinq territoires.

Cette réflexion doit aboutir à :

- Une optimisation toujours plus grande des recrutements,
- Une meilleure fidélisation de l'encadrement et des compétences clés ou stratégiques et une plus grande attractivité du département,
- La nécessité de recréer un véritable dialogue social à tous les niveaux, avec l'encadrement et les agents, avec les organisations syndicales.

D'ores et déjà, deux grands chantiers ont été lancés :

- le premier concerne **la viabilité hivernale 2011/2012**, et s'attache à tirer, au plan de nos forces de travail, toutes les conséquences des intempéries neigeuses de décembre 2010 et janvier 2011.

C'est aussi que chaque camion ayant à effectuer un ou plusieurs circuits comprend un équipage composé d'un chauffeur et d'un accompagnateur. Ceux-ci sont activés téléphoniquement par le RNL (système **Everyone**) et doivent se rendre à leur centre dans les meilleurs délais. Lorsque les conditions le rendent nécessaire (passage en situation exceptionnelle ou extrême), le chef d'UTD peut proposer en concertation avec le cadre de permanence au directeur des routes et des déplacements, la conduite à un seul agent par camion. Cette décision est prise pour garantir au mieux le service public, en assurant l'engagement en permanence de la totalité des moyens disponibles sur les routes.

- le deuxième intéresse **la démarche de bilan et d'évaluation de l'organisation actuelle des directions et services du pôle Solidarité**.

Cette démarche qui a débuté fin juillet procède de notre volonté de continuer à améliorer le service rendu aux usagers et de satisfaire les attentes de développement professionnel des agents du pôle.

Participative, elle se déroulera sur une période de 12 mois et favorisera l'émergence d'un projet partagé d'évolution des services.

**

Ces orientations dont je vous propose maintenant de débattre nourriront la préparation de notre Budget Primitif 2012.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 septembre 2011 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. MENN - PATIN - Mme PINEL -
MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CARVALHO à M. BLANCHARD,
- M. COET à M. BISSCHOP,
- M. DECORDE à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BASCHER,
- M. FERRIEUX à M. ROME,
- M. MANCEL à M. FONTAINE ;
- M. MARCHAND à M. de VALROGER.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport **1001** du Président du Conseil général et son annexe :

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
AU CONSEIL GENERAL DE L'OISE - 2011**

- **PREND ACTE**, conformément à l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) et à ses textes d'application, du rapport ci-**annexé** sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, qui s'articule autour des 5 finalités du développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

- **PRECISE** que ce rapport s'appuie sur les divers rapports déjà produits, le dernier lors du Budget Primitif de 2011, visant à actualiser l'agenda 21 départemental dont le département s'est doté dès 2005 ;

- **DIT** que la présente délibération spécifique sera transmise au Préfet avec le Budget Primitif de 2012.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 septembre 2011 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CARVALHO à M. BLANCHARD,
- M. COET à M. BISSCHOP,
- M. DECORDE à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BASCHER,
- M. FERRIEUX à M. ROME,
- M. MANCEL à M. FONTAINE ;
- M. MARCHAND à M. de VALROGER.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.111-3 1^{er} alinéa et L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme,

VU la délibération **108** du **16 décembre 2010**,

VU le rapport **1002** du Président du Conseil général:

TAXE D'AMENAGEMENT

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** que :

➤ la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévue par l'article 28 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2010 codifié aux articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme, crée, **à compter du 1er mars 2012**, une taxe d'aménagement (TA) se substituant notamment à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) et à la taxe départementale pour le financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE) sans en modifier les objectifs :

- assurer le financement des équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation et par la protection des espaces naturels sensibles ;
- assurer le financement du CAUE ;

➤ le principe de l'instauration de cette taxe d'aménagement doit être décidée pour une période minimale de 3 ans, et doit faire l'objet d'une délibération avant le 30 novembre 2011 pour être applicable au 1^{er} mars 2012, sachant le Conseil général aura toutefois à se prononcer chaque année sur le taux retenu ainsi que sur sa politique d'exonération.

- **FAIT** application des dispositions de l'article L.331-17, **INSTAURE pour 3 ans à compter de 2012** une **taxe d'aménagement** sur l'ensemble du territoire départemental et **FIXE** son taux **pour 2012** à **2,5%** par référence au taux maximal retenu par délibération **108** du **16 décembre 2010** en matière de TDENS et TDCAUE ;

- **PRECISE** que sur ces bases, le produit attendu de la TA, assise sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, est estimé à **5,6 M€** pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2012 ;

- **ADOpte** les **exonérations** facultatives prévues aux 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes :

1 – Exonération totale pour les locaux d'habitation et d'hébergement à caractère social concernés par le 1° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme ;

2 – Exonération totale pour les primo-accédants concernés par le 2° de l'article L.331-9 du code précité;

3 – Exonération partielle à hauteur de 50% de leur surface des locaux à usage industriel concernés par le 3° de l'article L.331-9 du code précité ;

4 – Exonération totale pour les commerces de détail concernés par le 4° de l'article L.331-9 du code précité ;

5 – Exonération totale en faveur des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques concernés par le 5° de l'article L.331-9 du code précité ;

- **DIT** que la répartition du produit entre le CAUE et les espaces naturels sensibles n'étant plus obligatoire mais facultative, celle-ci pourra être définie par décision budgétaire lors du Budget Primitif de 2012.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 septembre 2011 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CARVALHO à M. BLANCHARD,
- M. COET à M. BISSCHOP,
- M. DECORDE à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BASCHER,
- M. FERRIEUX à M. ROME,
- M. MANCEL à M. FONTAINE ;
- M. MARCHAND à M. de VALROGER.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation,

VU le rapport **1003** du Président du Conseil général et son annexe :

COLLEGES - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT 2012 DES COLLEGES PUBLICS

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ARRETE** les dotations prévisionnelles 2012 de fonctionnement des 66 collèges publics de l'Oise détaillées en **annexe** ;

./...

- **DIT** que ces dotations tiennent compte, après observation des comptes financiers des éléments suivants :

- * des caractéristiques des établissements (effectifs, superficie) ;
- * d'une participation du département à la pédagogie ;
- * des dépenses de viabilisation (chauffage, électricité, eau) évaluées tant sur la base des historiques de consommation qu'en fonction de l'évolution des tarifs, contrebalancé en termes de chauffage par la performance de nos contrats de chauffe ;
- * des dépenses d'entretien courant avec prise en considération pour les collèges concernés du nombre de mois sans contrat de gros entretien ;
- * des charges générales de fonctionnement évaluées sur la base des historiques et de ratios plafonnés pour une approche équitable ;
- * des abonnements au très haut débit Internet ;
- * de la situation propre à chacun des collèges en termes de fonds de réserve tant insuffisants qu'anormalement élevés, observés à la date du 11 juillet 2011 ;
- * de la situation particulière de chaque établissement, appréciée au regard des éléments connus à ce jour ;

- **PRECISE** que :

- * conformément aux dispositions de l'article L.421-11 du code de l'éducation, ces montants seront notifiés aux chefs d'établissement avant le 1^{er} novembre 2011 ;
- * les dotations définitives seront votées lors du Budget Primitif de 2012.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

REUNION SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2011

LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 septembre 2011 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BRASSENS - CAUWEL - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. MENN - PATIN - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - VILLEMMAIN - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. CARVALHO à M. BLANCHARD,
- M. COET à M. BISSCHOP,
- M. DECORDE à M. CAUWEL,
- M. DESMEDT à M. BASCHER,
- M. FERRIEUX à M. ROME,
- M. MANCEL à M. FONTAINE ;
- M. MARCHAND à M. de VALROGER.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

VU la délibération **104** du **31 mars 2011**,

VU le rapport **1004** du Président du Conseil général et son annexe :

DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT - INFORMATION

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **PREND ACTE**, conformément à la délibération **104** du **31 mars 2011** prise sur le fondement de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, de l'exercice de la délégation d'attribution que l'Assemblée a consentie au Président en matière d'actions en justice dans les conditions ci-**annexées**.

**Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services**

Jacques ANGLADE